THE LIBRARY OF CONGRESS

EDMOND HÉRAUX

MÉLANGES

Politiques et Littéraires

Articles de Journaux et Discours

ÉD. CRÉTÉ
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE
CORBEIL (S.-et-O.)

MÉLANGES

POLITIQUES ET LITTÉRAIRES

DU MÊME AUTEUR

Les Préludes, poésies. 1 vol..... 5 fr.
Fleurs des Mornes, poésies. 1 vol..... 5 fr.
Considérations politiques sur Haïti. 1 vol..... 5 fr.
Réquisitoires. 1 vol..... 25 fr.

5018-96. — Corbeil. Imprimerie Ed. Crété.

EDMOND HÉRAUX

MÉLANGES

POLITIQUES ET LITTÉRAIRES

Articles de Journaux et Discours

ÉD. CRÉTÉ
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE
CORBEIL (S.-&-O.)

F1926
.H46

4124E12
7 F 46

80-506230

1 Cap 46

Bn 3vp 74

AVERTISSEMENT

Quand on a beaucoup pensé et beaucoup écrit; quand on s'est trouvé mêlé à la lutte des intérêts qui prennent naissance et se donnent carrière dans tout milieu social; qu'on a défendu des principes, combattu des abus, jugé les hommes et les choses de son temps, il arrive une heure où, la tâche achevée, on éprouve le besoin de jeter un regard en arrière, de revoir la route parcourue avec des yeux dégagés de toute prévention, et de soumettre à une revision sévère les idées qu'on a semées sur son passage dans le feu de l'action, aiguillonné par l'obsédante nécessité du moment, excité par les sé-

duisantes perspectives de quelque dessein noble et généreux. En effet, épurer son œuvre, indiquer les opinions qui ont reçu l'approbation de l'âge mûr, affirmer ses convictions, est le seul moyen, pour un écrivain, de laisser après soi une idée nette de sa personnalité.

C'est sous l'empire de ces considérations que nous entreprenons la présente publication, qu'on peut considérer comme le résumé de ce que nous avons dépensé d'activité dans le cours de notre existence. Il va sans dire que nous en avons écarté tout ce qui ne présente pas un caractère d'utilité réel, tout ce qui ne tendrait qu'à rappeler des questions dont l'intérêt a complètement disparu aujourd'hui. Nous n'avons jugé dignes d'être conservés, en effet, que les écrits qui représentent nos idées ratifiées par le temps, les convictions de notre vie entière, nos constantes aspirations vers un idéal entrevu par notre foi dans l'avenir de notre pays, dans l'évolution de notre société.

Bien que, à notre sens, la forme et le fond de ces écrits ne soient pas irréprochables et que, servi par une vue plus nette des choses, nous eussions pu les modifier avantageusement, nous n'avons pas cru cependant devoir y toucher, de peur de leur enlever le cachet qu'ils doivent aux circonstances au milieu desquelles ils ont pris naissance, de les dépouiller en quelque sorte de leur fruste originalité.

Nous voulons bien espérer que le public appréciera nos scrupules, et nous accordera son indulgence en retour.

EDMOND HÉRAUX.

Port-au-Prince, août 1896.

PROGRAMME [1]

Travailler au progrès de notre pays, combattre les abus, défendre l'innocence, soutenir le faible, faire la guerre à l'ignorance, marquer d'un fer rouge les traîtres, poursuivre d'un fouet vengeur les forçats en rupture de ban, clouer au pilori l'inceste et l'adultère qui souillent de leurs mains polluées les choses les plus saintes, venger la morale de ceux qui abritent sous son manteau les vices les plus abjects, faire en un mot triompher le droit : telle est la mission que nous nous imposons.

Et c'est un rôle digne de tenter le patriote, d'occuper les loisirs du philosophe et d'inspirer

(1) *Le Droit*, 25 février 1892.

la plume du publiciste. Car c'est parce que nos écrivains ont trop soutnn abaedonné cette voie et déserté ce saint drapeau que nos institutions branlent, que notre société se désorganise et que notre malheureuse patrie se débat sous l'étreinte de la corruption et de la misère. En effet, le vice, n'étant pas tenu en bride, a timidement levé la tête d'abord, puis, le cœur lui venant peu à peu, il s'est infiltré successivement dans nos familles, dans notre société, dans notre administration, partout. Et cette promiscuité malsaine a produit les résultats les plus désastreux. La confiance bannie des rapports des citoyens les uns avec les autres ; un dissolvant égoïsme gouvernant les sectes religieuses et les sociétés philanthropiques ; une défiance inquiète et soupçonneuse s'interposant entre les pouvoirs publics ; l'esprit d'association disparaissant de nos mœurs : tel a été le fruit de notre tolérance, de notre indifférence au mal.

Il importe donc, pendant qu'il est encore temps, de réagir contre un tel état de choses; de rallier toutes les bonnes volontés pour la défense de notre autonomie, de nos institutions, de la moralité nationale, et de travailler efficacement et énergiquement à faire prévaloir les droits de la raison, de la vérité et de l'humanité.

On n'y arrivera qu'en neutralisant les éléments désorganisateurs qui ont jusqu'à ce jour stérilisé nos efforts, absorbé les forces vives du pays et comprimé son essor vers le progrès et la civilisation.

Loin de nous la pensée d'y atteindre à nous tous seuls : l'entreprise est au-dessus des forces d'un groupe quelconque de citoyens. Nous indiquons la voie et y entrons résolument, persuadés que d'autres s'y engageront avec nous et que, si nous succombons à la tâche, des citoyens à la foi robuste recueilleront notre héritage et continueront notre œuvre

patriotique, philanthropique et humanitaire.

Sur ce, LE DROIT tire sa révérence à ses aînés.

MÉLANGES POLITIQUES

ET LITTÉRAIRES

SESSION LÉGISLATIVE [1]

C'est demain que prend fin la session législative de cette année et que se terminent les travaux de la dix-neuvième législature.

Dans ces peu d'heures qui restent encore à s'écouler et qui s'envoleront avec la rapidité de l'éclair, les questions qui intéressent le plus l'avenir politique, financier et économique du pays devront être discutées et résolues par le Corps législatif.

Parmi ces graves questions se trouve le budget général de la République qui, à l'heure à

(1) Session législative de 1892, close le 30 septembre.

laquelle nous écrivons, n'est pas complètement voté par la Chambre des communes et qui n'est pas encore parvenu au Sénat, appelé à y apporter la dernière main.

C'est une chose incroyable que la désinvolture avec laquelle les problèmes les plus sérieux reçoivent une solution de la part de nos législateurs. La hâte avec laquelle ils procèdent à l'examen des questions les plus difficiles et les plus délicates de la politique témoigne ou d'une compétence hors pair ou d'une imprévoyance qui n'a pas le sentiment des responsabilités attachées à des actes aussi solennels que ceux de la représentation nationale. Nous préférons nous arrêter à la première de ces hypothèses, car notre patriotisme aurait trop à souffrir si nous adoptions l'opinion contraire.

Cela ne nous empêchera pas toutefois de déplorer les tendances de plus en plus marquées de la Chambre des communes d'empiéter sur les prérogatives constitutionnelles du Sénat et de vouloir transformer ce grand corps en une simple chambre d'enregistrement. Car c'est bien la conclusion qu'il faut tirer de ce qui se passe

actuellement au sein de la Chambre basse et de la façon qu'elle semble comprendre le rôle de la Chambre haute.

Comment veut-on, en effet, que le Sénat se rende compte de l'économie du budget, qu'il vérifie, qu'il contrôle les chapitres et les sections qui en forment la trame et qu'il procède à son équilibre quand, pour accomplir ces différentes opérations qui réclament toutes du temps, de la réflexion et un travail consciencieux, on ne lui accorde que quelques heures et souvent même que quelques minutes?

N'y a-t-il pas lieu de renoncer à cette fâcheuse habitude, de rendre plus efficaces les garanties que comporte notre pacte fondamental et de ne pas négliger les conseils de l'expérience et de la sagesse?

Nous le pensons. Et en appelant nos hommes d'État à méditer sur ces importantes questions, nous voudrions que les leçons du passé pussent produire d'heureux résultats pour l'avenir.

UNE DÉCOUVERTE

Les savants, dans leur infatigable labeur, reculent sans cesse les limites de la science et apportent chaque jour à l'industrie des découvertes qui lui permettent de perfectionner ses procédés, d'élargir son domaine et de pourvoir aux besoins de plus en plus croissants de la civilisation.

S'il faut s'en rapporter aux expériences récemment faites par des savants anglais, un nouveau textile de beaucoup supérieur à la ramie vient d'être découvert dans l'île de la Trinité (une des petites Antilles). Ce textile est dû à la partie fibreuse d'une plante dont la tige atteint une hauteur de dix pieds et dont l'écorce se détache aisément en lanières au moyen d'incisions pratiquées à la base. D'après la description qui en est faite, il paraîtrait que cette plante n'est autre

que le Bois dentelle, qui abonde chez nous et qu'on trouve en grande quantité sur les bords de l'Artibonite.

On se rappelle que, frappé des propriétés textiles de ce superbe végétal, M. Désiré Lefèbvre, concessionnaire de la compagnie fluviale de l'Artibonite, avait eu l'heureuse idée d'en envoyer quelques échantillons à l'Exposition universelle de Paris, en 1878.

L'esprit de suite, qui manque totalement dans notre pays, ne nous a pas permis de poursuivre des expériences qui nous eussent probablement mis sur la voie d'une importante découverte et qui, en augmentant le nombre de nos denrées d'exportation, eussent accru du même coup la richesse nationale.

Il y a lieu de regretter cette négligence, en présence de l'initiative prise par le peuple anglais, si pratique, si persévérant et si puissamment outillé; et en présence surtout du prix élevé auquel ce produit a été évalué à Londres : 17 à 20 livres sterling la tonne!

Il nous semble cependant que tout n'est pas entièrement perdu; et qu'il incombe au dépar-

tement de l'Agriculture de prendre la chose sérieusement en main, d'étudier la question au point de vue des résultats à obtenir et de provoquer, au moyen de primes d'encouragement ou autres mesures que lui indiquera l'expérience, l'application de ce précieux textile à l'industrie.

De ce résultat dépend une source de richesse à exploiter sans efforts et presque sans capitaux. Ce serait, on le conçoit, un bien immense pour le pays, un progrès obtenu à peu de frais et de l'emploi trouvé pour des milliers de bras. Et de l'amélioration ainsi réalisée de notre système économique, sortira évidemment l'amélioration de notre situation politique.

Nos agitations n'ont eu jusqu'à ce jour pour facteur principal que les révoltes individuelles contre la misère et la faim. Aiguillonnées par ces deux puissants agents, et habilement stimulées par des spéculateurs politiques, nos populations affolées se sont levées et ont provoqué ces terribles convulsions qui ont ensanglanté notre sol, ruiné nos cités, détruit notre agriculture et notre commerce, et englouti des millions. Rendre donc le travail accessible à tous, mettre

le pain quotidien, à la portée de tous, c'est tuer les révolutions et assurer l'avenir d'Haïti.

Espérons donc que nos humbles avis, inspirés par notre amour pour le sol qui nous a vus naître, seront écoutés, et qu'avant longtemps notre pays pourra recueillir les fruits de cette précieuse découverte.

L'ANGLETERRE ET LE VÉNÉZUELA

I

De communs souvenirs unissent Haïti au Vénézuéla. Victimes tous deux d'un affreux despotisme politique et d'un odieux système d'esclavage, ils ont vu les mêmes colères agiter leur sein, les mêmes aspirations préoccuper leur esprit et les mêmes espérances patriotiques animer leur bras vengeur. Et de la communauté des sentiments est née une invincible sympathie, une sorte de solidarité d'opinion qui réunit les deux peuples dans une même pensée et une même espérance d'avenir.

Nous trouvons la première manifestation de cette sympathie à l'aurore de notre émancipation politique. Haïti était encore une colonie

française. Agitée par le souffle orageux de 89, elle frémissait d'un bout à l'autre et préludait dans des soulèvements partiels et des combats isolés à la formidable explosion qui devait briser les chaînes de l'esclavage et fonder la nationalité haïtienne. Le conseil exécutif qui dirigeait la France à cette époque ne tarda pas à en être informé. Le cri de détresse poussé par les colons de Saint-Domingue avait traversé l'Atlantique et provoqué une indicible émotion en France.

Alarmé par les nouvelles de plus en plus inquiétantes qui lui arrivaient de cette colonie et touché par les doléances des colons qui gémissaient sur la perte de leurs richesses, le conseil exécutif songea à réprimer ces velléités d'indépendance et à faire rentrer dans le devoir les misérables esclaves qui osaient parler d'affranchissement. L'envoi à Saint-Domingue d'un nouveau gouverneur en remplacement de Desparbès, destitué par les commissaires civils, fut reconnu nécessaire. Mais le choix était assez difficile, eu égard aux circonstances exceptionnelles que traversait la France. Il fallait en effet un homme qui, à l'énergie du caractère, à l'habileté

de l'administrateur, réunît de véritables talents militaires et pût braver les soupçons qui, à cette époque, n'épargnaient pas les républicains les plus sincères et les plus convaincus et qui avaient causé la perte de plus d'un général français. Le conseil exécutif, après avoir longtemps cherché, arrêta son choix sur le général Miranda, de Caracas, qui sous les ordres de Dumouriez commandait un des corps de l'armée française opérant contre les Pays-Bas. Les talents militaires de ce général, son instruction soignée, la gloire qu'il s'était acquise en combattant sous Washington, le prestige de ses voyages lointains à travers l'Europe, l'Afrique, l'Asie et l'Amérique, la connaissance spéciale qu'il avait du Continent américain, l'appui et l'amitié des Girondins, tout le désignait pour cette mission importante et délicate. Mandé à Liège où les offres du conseil exécutif l'attendaient, Miranda, dont l'idée dominante, l'incessante préoccupation était l'affranchissement de l'Amérique, déclina ce triste honneur, dédaigna cette gloire contraire à ses principes. Républicain de sentiments, philanthrope de caractère, il lui répugnait d'employer

ses talents à l'asservissement d'un peuple et de se faire l'instrument de la politique esclavagiste de l'Ancien Continent envers cette terre d'Amérique, sa patrie et son berceau. Et il préféra, humble lieutenant de Dumouriez, affronter les hasards des combats et, à quelque temps de là, se faire écraser à Nerwinde pour l'honneur du drapeau français. Un tel désintéressement et une telle magnanimité, rares parmi les hommes, illuminent d'une auréole immortelle le front du Vénézuélien Miranda et lui donnent des droits imprescriptibles à la reconnaissance et à la sympathie du peuple haïtien.

Pendant que la métropole méditait le choix d'un autre gouverneur et étudiait avec une inquiète sollicitude les moyens les plus propres à lui assurer la colonie de Saint-Domingue, Haïti continuait son évolution vers la liberté et l'indépendance. Aucune des mesures bâtardes, des solutions arbitraires adoptées en vue de la faire dévier de ce but, ne réussit : éligibilité aux fonctions publiques accordée aux hommes de couleur, dictature confiée aux commissaires civils, affranchissement des esclaves, rappel et mise en

accusation de Polvérel et de Sonthonax, expédition militaire commandée par les plus habiles généraux français, rien n'y fit. A la suite de vicissitudes et de péripéties qui poétisent la lutte de nos pères contre leurs oppresseurs, la victoire vint finalement couronner nos efforts et faire flotter sur nos collines le drapeau rouge et bleu, symbole aimé de notre nationalité. Le Vénézuéla, travaillé par les mêmes idées, avait couru aux armes et cherchait à se dégager de l'étreinte sauvage du lion castillan. Après quelques succès obtenus par Miranda et Bolivar, les revers de la fortune vinrent accabler mais non décourager les défenseurs de l'indépendance vénézuélienne. Plus les périls et les difficultés multipliaient, plus leur énergie et leur courage augmentaient. Miranda, vaincu et transféré dans les cachots de Cadix, trouva dans Bolivar un vengeur et un continuateur de l'œuvre d'indépendance dont il avait été le glorieux initiateur. Celui-ci, vaincu à son tour et obligé d'évacuer Carthagène assiégée par les Espagnols, se souvint de la petite république antilléenne qui avait si vaillamment combattu pour la liberté et ima-

gina que, issue de l'esclavage, elle devait s'intéresser au sort des peuples opprimés et travailler à la destruction des tyrans. Guidé par cette pensée, il s'en vint aborder, en fugitif, aux rives d'Haïti. L'accueil le plus sympathique et le plus cordial l'y attendait. Alexandre Pétion, qui y commandait, le combla d'attentions et de soins et, avec une générosité qui fait honneur à son caractère, souscrivit à toutes les demandes du héros vénézuélien. Grâce aux secours en armes et en munitions qu'il reçut du gouvernement haïtien, Bolivar put regagner son pays et reprendre les hostilités. De nombreux Haïtiens, saisis d'enthousiasme et anxieux de voir l'affranchissement du Continent américain, l'accompagnaient et allaient apporter leur contingent dans la balance du sort. La haine des tyrans, le désir généreux de voir tous les peuples jouir des bienfaits de la liberté, la pensée politique de voir toutes les contrées du Nouveau Monde former un réseau de républiques liées entre elles par la fraternité et la solidarité, ont été pour beaucoup dans cette conduite chevaleresque d'Alexandre Pétion, mais le souvenir de Miranda

assurément pour quelque chose. C'est ainsi que le sang haïtien, répandu avec le sang vénézuélien, a payé la dette de reconnaissance contractée envers Miranda et est venu sceller l'alliance des deux peuples.

Haïti a donc le droit d'élever la voix lorsque sa sœur, la république de Vénézuéla, est menacée dans l'intégrité de son territoire. Elle a même pour devoir de protester en faveur du droit et de se récrier contre l'abus de la force. Car se taire serait avoir l'air ou d'obéir aux suggestions de la peur ou de renier un passé honorable ou bien d'en être arrivé à cette suprême indifférence, signe certain de la perversion des sentiments tant chez les individus que chez les peuples. Il ne se peut pas, en effet, qu'au mépris de la violente réaction de 89, de cette lumineuse éclosion du droit moderne, l'Angleterre s'obstine à mettre en pratique l'archaïque maxime du moyen âge : *La force prime le droit.* Il ne se peut pas que partout où les hasards de la fortune ont planté le drapeau britannique, cette nation étende sa domination comme la tache d'huile et sacrifie tous sentiments humains à son insatiable ambition.

La réprobation générale, la condamnation unanime de cette funeste politique d'accaparement doivent l'avertir du vide qui se fait autour d'elle et lui faire sentir la nécessité de s'arrêter sur cette pente fatale, si elle veut mériter l'estime et la sympathie des peuples.

Que l'Angleterre ne se le dissimule point. Sa conduite sur les bords de l'Orénoque, dans cette zone immense qu'elle se plaît à appeler Guyane anglaise, préoccupe plus d'un esprit sérieux, inquiète plus d'un gouvernement, attriste plus d'un philosophe, et suscite partout un étonnement général. On se demande non sans raison si les notions de la justice sont totalement abolies chez cette nation, si la force est l'unique garantie qui entoure la propriété, si la civilisation ne sert qu'à justifier la spoliation et enfin si les enseignements de l'histoire ne suffisent pas pour donner quelque sagesse et quelque modération aux peuples qui rêvent l'empire universel. Et malgré soi on se prend à douter du progrès des sciences morales, de la perfectibilité de l'homme, et à se demander en quoi le XIX^e^ siècle diffère du moyen âge. En 1370 Charles V confisque

l'Aquitaine en invoquant le traité de Brétigny qui lui déniait justement le droit qu'il s'attribuait. En 1891, la Grande-Bretagne à qui la Hollande a cédé une portion de la Guyane, usurpe *pacifiquement et méthodiquement* le territoire d'une nation relativement faible, et, d'un domaine primitivement de 72,000 kilomètres, elle en fait en quelques années un de 282,290 kilomètres. Patiemment, silencieusement, l'insatiable vampire envahit le vaste bassin de l'Orénoque : aujourd'hui, c'est l'Esséquibo qu'il passe, demain, c'est le Puméron qu'il franchit, après c'est le Maroco qu'il traverse et puis la Guaima qu'il enjambe... en quatre enjambées il atteint la pointe Barima, à l'embouchure de l'Orénoque. Un pas de plus, et la grande artère de l'Amérique méridionale, la grande route commerciale et industrielle du Vénézuéla, est fermée ou ouverte au caprice de l'Angleterre.....

Et le Vénézuéla devra ou subir la loi de l'usurpateur ou, dans un suprême élan d'indignation, refaire l'épopée nationale, la guerre sainte de l'indépendance. L'orgueil britannique y apportera, nous en sommes convaincu, cette obstination et

cet acharnement à la proie qui caractérisent le peuple anglais; le Vénézuéla y mettra, de son côté, cette foi ardente, cet héroïsme que les cœurs généreux placent au service d'un principe ou d'une idée. Mais quelle que soit l'issue de la lutte, l'étonnante prospérité d'un pays né hier à la liberté se sera évanouie, les progrès immenses réalisés par la patrie de Bolivar auront disparu sans profit pour le genre humain....

Les nations civilisées ne sauraient admettre une telle solution : la raison se révolte, l'humanité proteste, la justice se récrie contre elle. Elles doivent, si un étroit égoïsme n'a stérilisé leurs forces et tué leur activité morale, intervenir dans le débat et forcer l'Angleterre, devant la réprobation universelle, à se renfermer dans les limites de l'équité et de la justice.

II

L'Angleterre est un peuple à part. Sa vie diffère essentiellement de celle des autres peuples de l'Europe et même de l'Amérique. Isolée dans son île et protégée par l'Océan contre la convoi-

tise de tous, elle offre à l'étude de l'observateur les manifestations les plus curieuses de l'orgueil et de l'égoïsme. Et ces deux sentiments qui forment la base de son caractère, l'entraînent souvent à des contradictions de principes qui froissent la logique, à des agressions qui rappellent l'âge de pierre et à des aventures que condamne le progrès des idées modernes. C'est ainsi que, pratiquant les principes de liberté chez elle, elle n'hésite pas à sacrifier ces mêmes principes chez les autres; et que, poussée par le besoin d'étendre sa domination et d'accroître son monopole commercial, elle exerce les actes les plus arbitraires, viole le droit d'une façon barbare et trahit sans pudeur la foi des traités.

Et si la politique intérieure de l'Angleterre est l'objet de l'admiration générale, sa politique extérieure est une longue série d'injustices, d'attentats à l'indépendance des nations et d'abus de la force envers les peuples faibles. Ce sont des rapts scandaleux qui lui ont donné Malte et Gibraltar, deux des plus fortes places de l'Europe. Ce sont de véritables actes de piraterie qui ont fait flotter son drapeau sur la partie septentrio-

nale de la Guyane et qui plus tard ont agrandi son domaine sur les bords de l'Orénoque.

A la faveur de la guerre européenne provoquée par la rupture de la paix d'Amiens, l'Angleterre a, on se le rappelle, envahi cette colonie qu'elle devait extorquer à la Hollande. Ce premier acte d'usurpation en préparait et annonçait d'autres, dont il n'était que le prélude. Il n'était pas possible, en effet, que l'Angleterre se renfermât dans les limites dont avait pu se contenter une petite nation comme la Hollande. Ses traditions s'y opposaient et son orgueil lui faisait un devoir d'élargir son horizon.

Aussi dès que quelques années d'organisation eurent affermi sa domination dans cette région, les premiers symptômes d'empiètements territoriaux commencèrent à se manifester. En 1841, l'ingénieur Schomburk, envoyé par la métropole dans la Guyane, essaya de poser des bornes de délimitation jusqu'à la rivière Barima et à la rivière Amacure. Le gouvernement de Vénézuéla, ému d'une telle audace, protesta énergiquement contre cette tentative d'usurpation de son territoire et envoya à Londres un agent spécial, le

Docteur A. Fortique, qui fit valoir les droits de son pays sur cette zone et soutint que, cessionnaire de la Hollande, l'Angleterre devait s'en tenir aux anciennes limites hollandaises, c'est-à-dire à l'Esséquibo. Sans contester la justesse de cette réclamation, Lord Aberdeen, qui tenait à cette époque le portefeuille des Relations Extérieures, proposa pour mettre fin à la contestation de fixer la rivière Moroco comme limite occidentale de la Guyane. Le Vénézuéla refusa tout naturellement d'accéder à une telle prétention, et les choses en restèrent là. En 1850, une convention relative aux limites fut signée entre l'Angleterre et le Vénézuéla : les deux États, pour éviter des conflits qui pourraient se produire d'un moment à d'autre, s'engageaient à ne pas occuper le terrain litigieux jusqu'à solution définitive du litige. Mais cet état provisoire ne pouvait durer éternellement. Le Vénézuéla le comprit et il n'est pas d'effort qu'il n'ait fait depuis cette époque pour amener l'Angleterre à un règlement définitif au moyen de l'arbitrage. Après être resté cinq années sans répondre aux communications de la petite république de

l'Amérique méridionale à ce sujet, Lord Granville daigna en 1881 renchérir sur les prétentions de Lord Aberdeen, son prédécesseur, et proposa une ligne de démarcation qui partirait d'un point de la côte à une longitude de 29° Est de la rive droite de la rivière Barima. Le Vénézuéla, voyant que l'ambition aveuglait de plus en plus l'Angleterre et que tant que les parties elles-mêmes seraient laissées juges de leur différend, on ne pourrait arriver à une solution équitable de la question, déclina toute transaction et réclama, en se basant sur la pratique internationale, un arbitrage pour trancher les difficultés.

L'Angleterre, qui s'y est refusée pendant cinquante années, s'y refuse encore. L'arbitrage est bon à ce qu'il paraît lorsqu'il s'agit de nations de premier ordre, capables d'opposer la force à la force ; mais il n'est pas de mise lorsqu'il est question de nations faibles comme le Vénézuéla ou le Portugal. C'est ce qui résulte du moins de la conduite équivoque et tortueuse de l'Angleterre. N'est-ce pas à l'arbitrage qu'elle a recouru pour le règlement de ses différends avec la

Russie? N'est-ce pas à l'arbitrage qu'elle a demandé la solution de ses différends avec les États-Unis d'Amérique en 1830 et 1871 à propos de limites et en ce moment à propos du détroit de Behring? Et pourquoi, lorsque le Portugal et le Vénézuéla, deux petites nations, se prétendent spoliées, la première sur les bords du Zambèze, et l'autre sur les bords de l'Orénoque, répudie-t-elle ce procédé si fréquemment mis en pratique par elle? Est-ce parce qu'elle sait qu'aucun danger ne peut lui venir de ce côté-là? Il y aurait, il faut l'avouer, de quoi donner une triste idée du courage britannique!

Mais l'Angleterre ne se contente pas de refuser l'arbitrage. Foulant aux pieds le traité de 1850 qui lui interdit l'accès du territoire contesté, elle a envahi non seulement l'espace compris entre l'Esséquibo et le Moroco (limite proposée en 1842 par Lord Aberdeen), mais encore une zone immense située entre le Moroco et l'Amacure, en passant sur la Barima. Et pour qu'aucun doute ne reste sur sa prise de possession, elle a destitué les autorités vénézuéliennes qu'elle a remplacées par des autorités britan-

niques. Ses navires de guerre sillonnent en tous sens la Guiama, le Morajauna, l'Amacure et la Barima pour enlever à la victime toute velléité de résistance ! C'est ainsi qu'une nation qui se pare du titre de missionnaire de la civilisation dans le monde sacrifie à son ambition les principes du droit et de la justice ! C'est ainsi qu'une puissance qui n'ose envoyer une escadre dans le détroit de Behring se pavane sur les bords de l'Orénoque !...

Il n'y a pas à se le dissimuler, le sort du Vénézuéla est celui qui attend tôt ou tard les petites républiques de l'Amérique. Il y a donc lieu pour elles de prévenir la spoliation et de former une vaste alliance qui les mette à même de résister au terrible vampire, et de réaliser en quelque sorte la célèbre doctrine du président Monroe. Avec l'union, la chose ne serait pas aussi difficile qu'on peut le penser. La mise en commun des forces disséminées sur le continent américain et la création d'une puissante marine, soutenue d'une nuée de torpilleurs, opposeraient une force redoutable au Conquérant d'outre-mer. En présence d'une telle organisation l'Angleterre

réfléchirait à deux fois avant de chercher à satisfaire ses appétits gloutons. Tributaire d'ailleurs de l'Amérique pour les diverses denrées coloniales et surtout pour le coton qu'elle lui fournit et qui alimente ses innombrables fabriques, l'Angleterre l'est encore pour les bois de teinture qui servent à l'impression de ses tissus. L'Amérique lui refusant la matière première et fermant ses ports aux produits de ses manufactures, une crise économique et commerciale s'ensuivrait immédiatement dans le Royaume-Uni. Devant une telle perspective, l'Angleterre renoncerait probablement à sa politique d'accaparement et reviendrait aux principes de justice et d'équité qu'elle applique à ses propres enfants.

Souhaitons que le quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique amène la réalisation de cette idée.

LA SITUATION DU PAYS

Le journal *la Semaine* présente dans son dernier numéro un tableau vraiment navrant de la situation économique, financière et commerciale du pays. On ignore sous l'empire de quelles impressions cette œuvre s'est faite et à quelles sources l'écrivain a puisé ses couleurs. Mais il suffit de se recueillir un peu pour voir que la teinte est forcée et que l'imagination y a une grande part.

Les faits pris dans leurs proportions véritables ne permettent pas, en effet, d'arriver à la conclusion désespérée de l'auteur : l'État est en banqueroute. Certes, les finances publiques ne se trouvent pas dans l'état florissant où tout bon Haïtien désirerait les voir ; mais de leur état actuel à la banqueroute il y a loin. Un pays qui

produit bon an mal an 8 à 9 millions de piastres et dont le chiffre total de la dette ne s'élève qu'à 15 millions de piastres (à peu près le double de ses revenus annuels) n'est pas prêt à fausser compagnie à ses créanciers et à mettre la clé sous la porte. Tant s'en faut. On peut même dire que beaucoup d'États, pris dans l'inextricable réseau des embarras financiers, en sont à envier cette situation et à désirer des perspectives d'avenir aussi riantes que les nôtres.

Ce sont les emprunts renouvelés à courte échéance qui font pousser de hauts cris à notre confrère. Il ne faut pas voir cependant un symptôme alarmant dans ces fréquents appels faits au crédit. Les lenteurs du rouage administratif dans notre pays obligent souvent l'État à recourir à ce moyen pour avoir à sa disposition le montant des impôts non encore perçus. Mais ces emprunts sont presque toujours garantis par des affectations budgétaires, et il n'en résulte d'autre charge pour l'État que le paiement d'un intérêt. Ce qui, à n'en pas douter, vaut infiniment mieux que la suspension des services publics ou le système d'arriérés qui, dans les temps passés,

a pesé d'un poids si énorme sur les fonctionnaires publics et les fournisseurs de l'État. Ainsi, pour donner une preuve de ce que nous avançons, nous n'avons qu'à prendre pour exemple le dernier emprunt contracté par l'État. On sait qu'un syndicat financier s'est engagé à mettre mensuellement à la disposition du gouvernement une somme de P. 150.000, afin de lui permettre de parer à la moins-value pouvant exister entre le montant des recettes et celui des dépenses publiques. Trois versements mensuels ont eu lieu déjà, soit P. 450. 000. Eh bien! grâce à l'affectation consacrée au remboursement de cet emprunt, l'État ne doit de ce chef qu'une somme de P. 12.000, valeur vraiment insignifiante.

Nous ne partageons pas non plus l'opinion de notre confrère sur le rôle que l'État doit jouer dans la création du travail. L'organisation du travail, comme institution gouvernementale, est une théorie absurde et pernicieuse. En effet, ou l'action du gouvernement se bornerait à la création de quelques cultures ou de quelques industries, ou elle serait absolue et générale et embrasserait tout le champ de l'activité humaine. Dans

le premier cas, ce serait un retour aux corporations du moyen âge, dont on connaît les graves inconvénients et dont la fâcheuse influence n'a pas peu contribué à retarder la marche de la civilisation ; dans le second, le gouvernement, en s'attribuant l'omniscience et l'omnipuissance, révolterait la nature, tuerait l'initiative privée et violenterait la liberté individuelle, si péniblement conquise vers la fin du siècle dernier. Ce serait, en un mot, le renversement de la science économique, le retour aux temps de la féodalité et l'abolition du progrès, faute d'émulation.

Que l'initiative privée donne l'impulsion à l'industrie, à l'agriculture et au commerce ; et l'État, restant dans son rôle, interviendra, non pour diriger la production, mais pour seconder les efforts individuels et leur prêter la protection nécessaire à leur complet développement.

Le gouvernement, en s'efforçant de donner la sécurité, condition primordiale de tout progrès, prépare la voie aux innovations et sollicite l'initiative individuelle. L'expérience, qui approuve cette conduite chez les autres nations, la condamne-t-elle chez nous ? Nous ne le pensons pas.

L'activité nationale semble s'être éveillée en ces derniers temps, et se manifeste dans une foule de récentes associations. Loin donc de nous désespérer, nous devons attendre du temps les résultats heureux qui doivent en découler et qui apporteront leur contingent à la production de la richesse nationale.

Haïti est jeune et forte; elle est pleine de courage et de vitalité; en dépit des obstacles qui sillonnent sa route, elle avancera dans la voie de la civilisation et conquerra l'avenir glorieux qui lui est réservé.

INNOVATION NÉCESSAIRE

La nécessité d'un dock où les avaries de nos bateaux puissent être facilement et promptement réparées, se fait sentir de jour en jour davantage.

Les derniers accidents survenus au *Dessalines* suffisent à eux seuls pour nous enlever tout doute à ce sujet et mettre en mouvement l'initiative administrative. Pour le remplacement de l'hélice de ce bateau, opération généralement des plus simples, il va falloir sans nul doute l'expédier ou à Cienfuegos, ou à Saint-Thomas, ou à la Martinique ou enfin à la Jamaïque.

Or, notre trésor ne peut subvenir aux frais énormes qu'exigent ces fréquents déplacements ; et notre marine de guerre ne peut pas être sans

cesse exposée aux risques inhérents aux voyages accomplis dans des conditions aussi défavorables.

Puisque la police de nos côtes et le maintien de la paix publique nous obligent à avoir une marine qui s'accroît de plus en plus, il importe que nous ayons tout l'outillage nécessaire à son entretien et sa conservation.

« Un dock, s'écrie-t-on de toutes parts ; mais « cela exige des dépenses considérables, et « la pénurie de nos finances ne nous permet « pas d'y songer et d'y mettre la main de si « tôt ! »

Ceux qui présentent cette objection ne réfléchissent pas ; ils ne supputent pas les sommes que, dans ces dix dernières années seulement, le pays a dû dépenser en radoubs et en réparations de toutes sortes faits à l'étranger.

Réunies, ces différentes valeurs eussent suffi amplement à nous donner au moins un dock. Et bien des déboires, des ennuis et des difficultés nous eussent été épargnés de la sorte.

Ainsi nous n'aurions pas vu, à peine réparé, le *Toussaint Louverture* s'engloutir dans les

flots et exiger de nouveaux sacrifices pour être mis en état de reprendre la mer. Nos baies superbes, nos ports naturels, nos havres sûrs et abrités l'eussent protégé comme ils ont jusqu'à ce jour protégé nos autres bâtiments contre les coups de vent, les rafales et les bourrasques.

A ces considérations, on pourrait en ajouter d'autres d'un ordre plus élevé. Constitués en État indépendant, nous devons autant que possible tirer de nous-mêmes les moyens de défense qui sont nécessaires à la conservation de notre autonomie. Nous ne pouvons être éternellement les tributaires de l'étranger pour les objets les plus simples de l'industrie. Et nos efforts doivent tendre sans cesse à nous affranchir de plus en plus de ce joug humiliant pour la dignité nationale.

Notre activité, circonscrite jusqu'à ce jour dans un petit nombre d'industries rudimentaires, a besoin d'être développée et dirigée vers les grandes conquêtes de la science, les suprêmes manifestations de l'art et les fécondes transformations du travail.

Mettons donc résolument la main à l'œuvre,

et que les déboires du passé nous servent d'expérience pour l'avenir.

Ce n'est qu'à ces conditions qu'une nation conquiert une place honorable dans le concert de la civilisation et qu'elle devient forte et prospère au dedans, estimée et respectée au dehors.

QUESTION CONSTITUTIONNELLE

Malgré les prescriptions formelles de la Constitution fixant au premier lundi d'avril l'ouverture de la session législative, les Chambres, on le sait, n'ont pu jusqu'à ce jour aborder les travaux parlementaires, faute du quorum nécessaire.

Ce retard anormal, et on pourrait même dire anti-patriotique, inquiète l'esprit public, donne à réfléchir aux hommes d'État et soulève les questions les plus graves de droit parlementaire et constitutionnel.

On sait, en effet, que le renouvellement partiel et biennal du Sénat doit se faire cette année. Mais on ignore à quel moment précis ce renouvellement doit avoir lieu. Et cette question, si simple en apparence, partage les légistes, dé-

route les plus malins et divise les parlementaires eux-mêmes.

Les uns voudraient faire partir le mandat des sénateurs du jour de leur prestation de serment et beaucoup du jour où les différentes séries ont été désignées par le sort.

Les partisans de la première opinion soutiennent que l'inviolabilité protégeant les membres du corps législatif du jour de leur élection (art. 85 de la Constitution), il est évident que leur mandat commence à partir du moment où ils sont couverts par l'immunité constitutionnelle.

Les partisans de la deuxième opinion, s'appuyant sur le principe qui subordonne à un serment préalable l'exercice des fonctions publiques, avancent que le mandat des membres du corps législatif ne devient définitif et effectif que du jour de la prestation de serment.

Enfin les partisans de la dernière opinion pensent que l'élection et la prestation de serment des sénateurs ayant eu lieu à des époques différentes, on arriverait, si on prenait l'une ou l'autre pour point départ, au renouvellement du Sénat par fractions ou sénateur par sénateur, puisque

la durée du mandat devrait être déterminée par la date de l'élection ou de la prestation de serment particulières à chacun des membres de ce grand corps. Résultat qui serait évidemment contraire à l'esprit et au texte de la Constitution qui veulent le renouvellement par série. Ils disent que le moyen d'empêcher que le pacte fondamental ne soit froissé, c'est de prendre pour base de calcul la désignation des séries par le sort.

Cette opinion, qui a rallié autour d'elle les légistes les plus éminents, est évidemment la plus raisonnable, la plus logique et la plus conforme à l'esprit de la Constitution. Elle écarte toutes les objections que présentent les deux autres et est d'une application simple et pratique. C'est à elle donc que nos hommes d'État devraient s'en tenir pour éviter toutes difficultés, tous conflits qui pourraient enrayer le rouage parlementaire dans notre pays.

Mais ce n'est pas tout. Du train où vont les choses, on prévoit déjà le moment où l'expiration du mandat des sénateurs formant la série sortante surviendrait avant l'ouverture de la session. Et en prévision de cet événement, mille

objections se produisent à leur tour. On se demande, non sans inquiétude, ce qui adviendrait dans ce cas.

On soutient que la réunion de l'Assemblée nationale étant indispensable pour l'ouverture de la session, et aucuns travaux parlementaires ne pouvant se faire avant cette ouverture, la Chambre ne pourrait procéder à l'élection des sénateurs manquants. Et pourvu que les sénateurs morts ne fussent pas compris dans la série sortante, le Sénat ne pourrait jamais se constituer, l'Assemblée nationale se réunir, la Chambre compléter le Sénat, la session avoir lieu. Ce serait une impasse sans issue constitutionnelle.

Il y a évidemment là quelque exagération, une interprétation arbitraire donnée au texte constitutionnel et peu de compte tenu des traditions parlementaires. Il n'y a pas, en effet, dans la Constitution de disposition qui, dérogeant aux principes généraux, permette à la Chambre de procéder, lors de la reconstitution du système parlementaire, à l'élection des sénateurs préalablement à l'ouverture des Chambres en Assemblée nationale. Cependant, c'est ce qu'elle fait, et c'est

ce qui a eu lieu en 1890 pour le Sénat actuel. Personne n'a trouvé le procédé mauvais, personne n'a crié à l'inconstitutionnalité. Il va de soi que la règle qui a été appliquée à cette époque peut l'être encore aujourd'hui; et que, sans commettre aucune inconstitutionnalité, la Chambre peut élire les sénateurs avant la réunion de l'Assemblée nationale. Agir autrement serait donner à l'article 58 de la Constitution un sens judaïque qu'il n'a pas et qui mènerait droit à l'absurde, chose inadmissible en matière de législation.

Toutes les difficultés que l'on crée comme à plaisir ne résistent pas, on le voit, à l'examen; et il suffit d'un peu de réflexion pour dégager les principes vrais, ceux qui doivent guider nos hommes d'État dans leur tâche difficile et empêcher tout détraquement de la machine gouvernementale.

Notre but en réfutant ces théories absurdes, est de mettre nos hommes d'État à l'abri de toutes surprises et de provoquer en temps utile la discussion sur ces différents points, que nous considérons comme très importants.

Puissions-nous n'avoir pas perdu notre peine.

ENTRETIEN AVEC LE LECTEUR [1]

Le voici arrivé sans encombre à sa troisième année, ce journal fruit de nos veilles, de notre persévérance et de notre amour du vrai, du beau et du bien.

A tenir compte de l'assentiment général et des marques de sympathie et d'encouragement que nous avons reçues de toutes parts, nous ne sommes pas restés au-dessous de notre tâche et avons contribué pour quelque peu à l'avancement matériel et intellectuel de notre pays.

On n'ignore pas, en effet, que c'est sur notre demande que le nombre des audiences correctionnelles a été augmenté; que le Parquet a été doté d'un troisième substitut; que trois juges d'instruction ont été chargés d'instruire la pro-

(1) *Gazette des Tribunaux*, 1er janvier 1887.

cédure pénale; que le personnel des greffes a été mis en mesure de répondre à l'attente des justiciables; que bien des abus ont été redressés. On sait que dans des affaires délicates et pleines d'obscurité nous avons apporté notre appoint de lumières et avons soutenu le bon droit contre la fraude, la vérité contre le mensonge, la justice contre l'oppression inique. Et, chose qui était jusqu'alors à désirer, que nous avons offert à ceux qui sont appelés à juger leurs semblables et à ceux qui ont pour mission de défendre l'honneur, la vie et les intérêts de leurs concitoyens, une jurisprudence aussi complète que possible de nos différents tribunaux.

Il ne nous a pas été permis toutefois de réaliser tout notre programme, de céder à toutes nos inspirations, de revêtir tous nos rêves des couleurs de la réalité. Mais si, pendant nos deux premières années, l'espace nous a manqué pour développer des questions que nous n'avons fait qu'effleurer; si, forcés de nous circonscrire, nous n'avons pas osé aborder des discussions se rattachant au progrès de notre pays et au bien-être de l'humanité, nous n'avons jamais renoncé

à nos projets et, pleins de foi dans l'avenir, nous les avons ajournés à des temps meilleurs.

Ces temps semblent arrivés aujourd'hui, puisque grâce à nos abonnés, au nombre desquels nous devons compter en première ligne le Gouvernement actuel, il nous est permis d'agrandir notre format. Ce n'est pas sans un sentiment d'orgueil et de légitime satisfaction que nous nous voyons arrivés à ce résultat, et que, jetant les yeux sur la voie déjà parcourue, nous voyons l'horizon s'élargir devant nous.

Il va sans dire que nous continuerons comme par le passé à faire abnégation de nous-mêmes, à mépriser les injures, à nous moquer des sots, pour continuer notre œuvre de progrès et de civilisation. Notre conscience nous soutiendra dans notre tâche difficile et nous donnera cette foi robuste qui fait chercher au penseur et au philosophe leur récompense dans l'avenir, au delà de la tombe.

Nous aimons à croire que l'approbation de nos lecteurs ne nous fera point défaut pendant cette nouvelle période de notre existence ; que nos abonnés nous continueront leur confiance et

nous tiendront compte des sacrifices de tous genres que nous nous imposons pour les satisfaire.

Convaincus des difficultés de notre rôle et pénétrés de notre insuffisance personnelle, nous accueillerons volontiers les observations que les amis de la vérité voudront bien nous faire et accepterons avec reconnaissance les conseils que nos devanciers et nos émules daigneront nous donner.

Maintenant que l'espace nous le permet, nous ouvrons dans nos colonnes une tribune à toutes les idées et à toutes les opinions : l'intolérance n'est ni dans notre tempérament ni dans notre éducation, et ne sera jamais la cause déterminante d'aucune de nos actions. La vérité, sous quelque bannière qu'elle se présente, a droit de cité parmi nous et sera reçue avec tout le respect qui lui est dû. Nous écarterons toutefois, dans les discussions, les mesquines questions de personnalité qui témoignent à la fois de la faiblesse de ceux qui les soulèvent et de la bassesse de leur nature.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que si les

honorables avocats qui ont été recommandés au pays par les voix les plus autorisées de la presse venaient à mériter la confiance du peuple, ils nous trouveront prêts à seconder leurs efforts et à patronner les modifications qu'ils jugeront nécessaire d'apporter dans nos codes, si peu en harmonie avec nos autres lois. — Des discussions qui pourront surgir, la lumière se fera jour; et notre législation en sortira plus unifiée, plus claire, plus accessible à tous. Bienfait inestimable réservé à la 18e législature et au gouvernement réformateur du général Salomon. Progrès d'où découleront d'autres progrès qui viendront affirmer de plus en plus notre autonomie et l'esprit d'initiative de notre race.

Puisse notre attente ne pas être trompée!

PROGRAMME DU NOUVEAU CABINET [1]

Le nouveau cabinet à qui vient d'être confié le soin de gérer les affaires publiques s'est présenté vendredi, 12 août courant, à la Chambre des députés et au Sénat de la République et a exposé son programme en ces termes :

« Messieurs,

« Appelés par le choix du Président d'Haïti, à l'insigne honneur de porter au milieu de vous la pensée du gouvernement et de solliciter de votre patriotisme le concours qui nous est nécessaire pour mener à bonne fin l'importante mission qui vient de nous être confiée, c'est sans crainte et sans appréhension que nous nous présentons dans cette enceinte.

(1) Cabinet Frédéric Marcelin.

« Nous puisons la confiance qui nous anime, en ce moment, dans les témoignages si souvent répétés que vous avez donnés de votre dévouement à la chose publique.

« Le programme dont nous voulons fermement l'exécution, se résume en peu de mots, nous pourrions dire en un seul : *économie.*

« La réduction de notre budget de dépenses s'impose et avec cette réduction l'équilibre du bndget si ardemment désiré. Toutefois le Gouvernement ne saurait perdre de vue que les augmentations successives de notre budget sont l'œuvre de nos fréquentes révolutions, des nécessités impérieuses du moment, des quelques progrès que le pays a tenté de réaliser et enfin de causes multiples et diverses qu'il importe d'étudier soigneusement, de peur qu'un remède trop brusque, trop brutal, oserions-nous dire, ne vienne porter un trouble profond au corps social.

« Aussi nous ne voulons point compromettre par des réformes prématurées et insuffisamment étudiées, le progrès auquel nous voulons atteindre. Le Gouvernement n'hésitera pas à se joindre à vous pour étudier les diminutions que, dans votre

sagesse, vous croirez devoir proposer au budget déjà déposé entre vos mains par nos prédécesseurs. Nous vous prions néanmoins de vous rappeler que ces lois déjà par vous votées et imposées par notre évolution sociale, les dépenses qui sont nécessitées par l'utilité publique et la sécurité générale, doivent être par nous tous respectées.

« D'un commun accord avec le Gouvernement vous ne prendrez pas la responsabilité de réduire le salaire de nos employés et de diminuer les charges qui nous sont imposées par le maintien de la paix publique, avant que des mesures étudiées, délibérées avec soin, n'aient rendu possible la transition de l'état où nous sommes à un état meilleur.

» En résumé, ce que le Gouvernement désire, ce que vous désirerez vous-mêmes, c'est la réalisation des progrès possibles et non de vaines déclarations.

« On peut presque dire que la nationalité haïtienne sera en péril, si le bon sens, la bonne foi, le dévouement et le patriotisme de tous ne viennent conjurer au plus vite le danger.

« Arrivés aujourd'hui aux affaires, nous vous demandons ce crédit de confiance et de temps que vous ne refusez jamais à ceux qui viennent vers vous avec ces sentiments de dévouement à la chose publique dont nous sommes animés et dont nous espérons donner la preuve au pays, aidés de votre loyal concours, Messieurs. »

La conclusion à tirer de cet exposé est que la tâche du Cabinet est à la fois difficile et délicate, et qu'il faut aux honorables membres qui le composent un tact infini pour éviter les écueils qui se dressent de tous côtés et menaçent le vaisseau de l'État.

Les dépenses publiques, accrues d'année en année sous l'influence de causes multiples et sous la pression de besoins tyranniques, rendent des économies nécessaires ; mais ces économies, eu égard aux circonstances du moment, ne peuvent s'opérer que dans un cercle restreint, dans une limite déterminée, si l'on veut éviter des commotions qui pourraient porter atteinte à la tranquillité publique.

Ce n'est pas chose facile, en effet, que de mettre

la main aux réformes. Toutes, de quelque nature qu'elles puissent être, froissent des intérêts et des opinions qui puisent leur force dans l'attachement naturel de l'homme à ses préjugés et à ses erreurs et dans l'opiniâtreté qu'il met d'ordinaire à défendre les droits et les privilèges qu'il a péniblement acquis et auxquels il est par conséquent plus fortement attaché. Toutes donnent lieu à des luttes plus ou moins vives et suscitent parfois de sérieuses difficultés à l'autorité publique. Aussi, est-ce avec un soin particulier que dans les pays qui occupent le premier rang dans la civilisation, on étudie les moyens propres à surmonter l'opposition que rencontrent les innovations scientifiques : on y tient compte des circonstances du moment, on s'efforce de discerner ce qu'elles permettent ou ce qu'elles défendent et souvent on fait des concessions à la tyrannie de l'opinion et on ajourne à des temps meilleurs les réformes reconnues nécessaires.

En Haïti où les agitations sont toujours à l'état latent et où elles éclatent le plus souvent sans cause appréciable, ces considérations ont encore plus de valeur. Il faut s'entourer de précautions

infinies, consulter sans cesse la prudence et éviter tout sujet de conflit, toute occasion de trouble.

Qu'il s'agisse donc de réformes financières ou de réformes économiques, la marche à suivre est indiquée par notre histoire, par nos mœurs, par notre éducation sociale et politique.

C'est donc sage de la part du Cabinet de ne s'être pas aventuré dans la voie des réformes hâtives et de demander à l'observation quotidienne et à l'étude des phénomènes économiques les conseils indispensables à l'homme d'État pour faire prendre à son pays son essor vers la prospérité matérielle, l'activité intellectuelle, et l'amélioration morale.

A ce titre, le programme du Cabinet est d'un heureux augure pour l'avenir de notre pays, et nous l'en félicitons.

LE PREMIER MAI

La fête de l'Agriculture a mis sur pied, comme d'usage, les populations urbaines et rurales de la République.

C'est un spectacle vraiment grandiose que celui de tout un pays sacrifiant au travail et montrant un saint respect pour les traditions de son passé.

On n'ignore pas, en effet, que ce sont nos pères qui, au lendemain de notre indépendance, ont institué cette fête pour rappeler à leurs descendants que c'est le travail qui élève l'homme à la dignité de son être, qui lui donne le sentiment de sa force et qui lui assure la véritable indépendance. Voyant la terre livrer à profusion ses fruits à leurs efforts quotidiens et s'apercevant que c'était leur sueur qui procurait à leurs

maîtres ce faste et cette opulence dont ils se prévalaient pour conclure à leur supériorité sur eux, ils avaient fini par comprendre, ces vieux esclaves, que rien n'égalait l'activité de l'homme et ne pouvait lui résister. C'est ce sentiment qui leur inspira la révolte contre leurs oppresseurs et qui leur donna l'espoir de vaincre. On sait ce qui en advint, comment après les plus émouvantes péripéties et les plus grandes vicissitudes la victoire leur resta. Libres, ils ne se dissimulèrent pas que la conservation de leur autonomie dépendait de leurs efforts appliqués à la production de la richesse et qu'il y allait de leur salut de mettre le travail en honneur. Pour eux, le travail consistait uniquement dans l'agriculture, seule branche qui leur fût accessible et qui pouvait l'être à une société dont l'organisation était à l'état primitif, embryonnaire. Ils en firent l'objet d'une disposition constitutionnelle, d'un principe politique.

Et, chose remarquable ! dans une société aussi souvent bouleversée que la nôtre, dans un pays où tant de changements se sont produits, où tant de constitutions ont vu le jour et où on

peut dire que tout a été détruit, elle est restée, cette tradition, immuable et comme l'arche sainte de notre régime politique.

Aussi, comme le doge de Venise épousant la mer Adriatique en souvenir des richesses rapportées d'Orient par les galères vénitiennes, ou l'empereur de Chine mettant lui-même la main à la charrue pour donner l'exemple aux laboureurs, voit-on, chaque année, nos populations en liesse se réunir autour de l'autel de la patrie pour rendre hommage à la mémoire de nos aïeux et célébrer la gloire pacifique des champs.

Il convient — et nous sommes les premiers à le reconnaître — que cet usage se perpétue de génération en génération ; mais, ne pourrions-nous pas, sans déroger à la tradition, appliquer nos facultés au développement de nos cultures, au perfectionnement de nos procédés agricoles et à l'amélioration de nos produits, au lieu de nous borner à un culte platonique pour l'agriculture?

Il nous semble que nous ne pouvons pas échapper indéfiniment à la loi inéluctable du

progrès et que, subissant sans cesse l'influence féconde des nations qui nous entourent et qui gravitent autour de la civilisation, nous devons nous lancer dans une voie nouvelle, propre à nous assurer la paix et à donner de la stabilité à nos institutions.

Tous les citoyens, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, doivent le comprendre à cette heure; tous, en fils reconnaissants des héros qui nous ont légué une patrie, nous devons apporter le contingent de nos lumières ou de nos bras à cette œuvre éminemment patriotique. Car le gouvernement, dont le rôle est de protéger et encourager les efforts individuels, ne saurait tout créer à lui tout seul et prendre l'initiative des innovations indiquées par l'expérience et imposées par le progrès des sciences économiques, physiques et naturelles.

A l'œuvre donc, et prouvons d'une manière effective notre respect pour la mémoire de nos aïeux !

BANQUE NATIONALE D'HAÏTI

Une dépêche de Monsieur le Secrétaire d'État des finances adressée à la Banque nationale d'Haïti, sous la date du 22 mars dernier, contient une révélation du plus haut intérêt, met inopinément en lumière les opérations mystérieuses de cet établissement de crédit et nous donne la mesure des avantages considérables que lui procure la situation exceptionnelle qu'elle occupe dans notre système administratif et financier.

Il ressort, en effet, de ce document officiel que, à la faveur de la progression sans cesse ascendante des dépenses publiques et grâce aux embarras financiers qui étreignent de plus en plus le gouvernement haïtien, la Banque en est arrivée en fort peu de temps, sans risque et sans efforts, à prélever annuellement, à titre de primes

et de commissions, la somme énorme de *quatre cent vingt-deux mille six cent vingt et une gourdes, soixante-huit centimes.* Et ses exigences, loin de diminuer en raison des bénéfices réalisés, semblent croître avec sa prospérité inespérée.

Nous disons la somme énorme de *quatre cent vingt-deux mille six cent vingt et une gourdes, soixante-huit centimes*, eu égard à l'étendue des opérations de cette institution de crédit et à la modicité de son capital. On doit se rappeler, en effet, que, créée au capital nominal de dix millions de francs (2,000,000 de gourdes), la Banque n'a jamais fait appel à l'intégralité des souscriptions et limite jusqu'en ce moment ses transactions à une somme de beaucoup inférieure au capital conventionnel.

Aussi, n'étaient l'autorité de la révélation que nous rapportons et la gravité qui s'impose dans une question de cette importance, on aurait pu, au seul énoncé d'un tel chiffre, se croire transporté au pays des Fées, dans une Californie opulente et splendide, dans une de ces contrées merveilleuses où l'imagination place des palais regorgeant d'or et de pierres précieuses, comme

l'île de Cipango à la recherche de laquelle Colomb s'en allait à travers les mers inconnues, sous la foi des récits fantastiques de quelques visionnaires.

Y a-t-il, en effet, dans l'histoire des établissements similaires de la vieille Europe ou de la jeune Amérique, y a-t-il rien qui puisse approcher d'un résultat aussi prodigieux, qui soit capable de donner une idée d'un service aussi largement rémunéré que celui fait par la Banque et qui offre l'exemple d'une disproportion aussi grande entre le capital engagé et le profit réalisé? Nous ne le pensons pas. Ici l'équilibre est rompu et les observations faites partout ailleurs sont prises en défaut. Quelques exemples suffiront pour le démontrer.

La Banque d'Angleterre, la fidèle alliée du gouvernement britannique, n'a jamais cherché à écraser le Royaume-Uni sous une charge de plus en plus accablante; au contraire, dans les circonstances graves, elle n'a jamais refusé d'engager son crédit et de fournir intégralement son capital au Chancelier de l'Échiquier pour subvenir aux besoins du moment. Et on peut

dire, sans crainte d'être contredit, que les profits qu'elle en a tirés n'ont jamais été en rapport avec les sacrifices qu'elle s'est imposés.

La Banque de France, au lendemain des revers de la guerre prussienne, alors que le désarroi qui régnait dans les pouvoirs publics semblait devoir porter atteinte au crédit national, n'a pas hésité devant ce qu'elle considérait comme son devoir de Banque d'État : elle a procuré au gouvernement français la somme de 1,470 millions de francs réclamée par les charges nouvelles qui pesaient sur le Trésor public. Et les intérêts servis sur cette somme ne se sont jamais élevés, que nous sachions, au delà de 1 0/0 (l'an).

Qu'il y a loin de ces exemples à ce qui se passe chez nous ! La Banque qui s'intitule *Banque nationale d'Haïti*, — par antiphrase sans doute, — montre un profond désintéressement des malheurs publics et prend occasion de chaque embarras nouveau, prévu et calculé par elle avec l'impassibilité de Shylock, pour nous tenir la dragée haute et arrondir son pécule. Elle n'a cure de nos doléances et n'attache aucun prix à la sympathie du pays où elle fonctionne et qu'elle

met en coupe réglée. A chaque emprunt nouveau, elle augmente le taux de son intérêt ; méthodiquement et progressivement, elle a gravi ainsi l'échelle de la hausse et est arrivée à 1 1/2 0/0 d'intérêt par mois, outre le bénéfice du change (le remboursement en or étant exigé pour les emprunts faits en papier-monnaie), sans compter les commissions, sous-commissions, primes, etc., etc.

Il est temps qu'Haïti ouvre les yeux ; qu'elle se rende bien compte de sa situation, et qu'elle se demande ce qu'il y a à compter sur cette banque qui n'a encore réalisé aucune des promesses dont elle nous avait leurrés pour obtenir le privilège de Banque d'État, sans en avoir, bien entendu, le rôle bienfaisant et les charges naturelles.

Monsieur le Secrétaire d'État des Finances en poussant le cri d'alarme et en faisant entendre la voix émue du patriotisme, a voulu évidemment donner l'éveil à l'opinion publique et mettre le pays à même de sonder l'abîme ouvert sous ses pieds.

A chacun donc le soin de faire son devoir dans l'occurrence.

Nous autres, publicistes, nous faisons le nôtre en disant la vérité à nos concitoyens et en appelant leur attention sur des faits qui ont besoin d'être médités, afin qu'on puisse en dégager la moralité et trouver une issue favorable aux véritables intérêts de la nation.

PREMIER JANVIER 1888 [1]

Ce n'est pas sans une certaine émotion que nous abordons une nouvelle année. Chaque fois que nous atteignons une étape nouvelle dans le cours éternel des siècles, que la chronique universelle est sur le point de clore un chapitre de l'Histoire de l'humanité, nous nous arrêtons, et, le front songeur, l'œil interrogateur, le cœur ému, nous évoquons le passé devant nous et sondons par la pensée les immenses horizons de l'avenir.

A ce moment suprême où va se fermer sans retour une époque que nous avons vécue et s'ouvrir une série de jours que nul n'est certain

(1) *Gazette des Tribunaux*, 1er janvier 1888.

de vivre, nous éprouvons le besoin de nous demander si nous avons rempli le but pour lequel nous avons été créé; si, individuellement, nous n'avons point démérité de la famille humaine à laquelle nous appartenons; si, en tant que citoyen, nous avons apporté notre contingent au progrès de la science et à l'avancement matériel, intellectuel et moral de notre pays; si, enfin, nous avons quelque chose à redouter dans l'avenir.

La main sur notre conscience et les yeux fixés sur cette justice immuable qui gouverne le monde, nous n'hésitons pas à dire que nous n'avons fait que notre devoir, rien que notre devoir comme homme et comme citoyen. Nous n'avons, en effet, à nous reprocher aucune faiblesse, aucune indifférence coupable pour les choses qui rentrent dans le cercle de nos attributions de journaliste. Nous n'avons point fait de notre journal une arène où les passions malsaines viennent effrontément se heurter; nous n'en avons point fait une tribune où les principes corrupteurs et désorganisateurs viennent hurler leurs cyniques aphorismes; nous n'en avons point fait une

claie où l'innocence est ignominieusement traînée et un autel où le vice est lâchement encensé. Nous en avons fait le drapeau de tout ce qui est vrai, de tout ce qui est bien, de tout ce qui est beau. Autant que cela est permis à la nature humaine, nous l'avons maintenu dans le chemin de l'honneur, dans les vrais principes de la morale. — Nous croyons ainsi avoir mérité de l'humanité, avoir travaillé dans la mesure de nos forces à la gloire de notre pays et quelque peu contribué à ouvrir à nos concitoyens les voies du progrès et de la civilisation.

Que Dieu nous prête vie, et nous ne faillirons point à notre tâche, et nous continuerons à remplir le rôle qui nous est dévolu.

Pour ce qui est de notre pays et de notre existence, rien ne paraît de nature à nous inspirer des craintes ou des appréhensions. Tout, au contraire, semble nous promettre un avenir prospère : la paix, autrefois si volage, s'est définitivement assise à nos foyers ; la régularité administrative, naguère inconnue, cherche à s'acclimater chez nous ; les lumières concentrées dans quelques personnes privilégiées, il y a quelques années,

s'irradient sur le peuple ; la machine gouvernementale, si facile à se détraquer depuis 1843, fonctionne plus régulièrement et permet d'espérer des temps meilleurs. Tous ces bienfaits sont incontestablement dus au général Salomon : ils étaient inconnus avant lui. Qu'il nous soit donc permis de faire des vœux pour que Dieu prolonge ses jours afin qu'il puisse continuer à notre pays son administration paternelle et son influence bienfaisante. Nous ne doutons pas que tous ceux qui immoleront leurs ressentiments personnels sur l'autel de la patrie, qui s'oublieront un instant pour ne songer qu'à l'intérêt du plus grand nombre, ne s'associent à ce vœu patriotique. C'est le devoir de tout citoyen.

Rappelons-nous, si c'est nécessaire, ce beau trait de l'antiquité. Thémistocle et Aristide furent choisis tous deux pour une mission importante. Ils étaient ennemis. En sortant des portes d'Athènes, Thémistocle, n'envisageant que l'intérêt de la République, dit à Aristide : « Laissons « ici notre inimitié ; nous la reprendrons, si « vous voulez, à notre retour. »

De tels sentiments honorent l'humanité et

immortalisent un citoyen. Heureux ceux qui les comprennent !

Et plus heureux ceux qui sont à même de les mettre en pratique !

L'abnégation est la première vertu du citoyen.

BENONY LALLEMAND

Jean-François-Benony Lallemand est mort ! Encore que, depuis le 10 août, l'on ait à peine le temps de s'occuper d'autres choses que du sort de son pays et du lendemain réservé à sa famille et à soi-même, il nous faut cependant enregistrer la disparition de ce savant, de cet homme de bien, de ce modèle d'intégrité, de droiture et de désintéressement.

D'ailleurs le devoir même nous y oblige ; car il nous souvient encore comment il s'intéressait à l'existence de notre journal, comment il appréciait et encourageait nos efforts, comment il nous aidait de ses conseils et relevait nos défaillances quand, en butte aux obstacles de tout genre, dressés comme à plaisir sur notre passage, nous nous sentions sur le point de nous arrêter en chemin, de renoncer en quelque sorte à l'œuvre que nous avions entreprise. C'est qu'il en connaissait tout le prix et fondait les plus grandes espérances sur l'action qu'elle est

appelée à exercer dans le pays. Plein de ce feu que donne la passion des choses sublimes — il voulait que les jugements et arrêts rendus en toute matière par nos tribunaux fussent propagés sur la plus grande échelle possible; que les débats judiciaires connus de tous, provoquassent partout une salutaire émulation; que la justice enfin, comprise et appliquée selon les saines doctrines, arrivât bientôt à son complet épanouissement.

Noble ambition que celle-là ! Elle caractérise bien l'homme dont nous pleurons la perte aujourd'hui et qui, — disons-le — fut le flambeau du Tribunal de Cassation.

Il revenait au juge Courtois, parlant au nom de ce grand corps, de lui dire en des termes émus un suprême adieu. Nous reproduisons plus bas son discours (1), qui peint mieux que nous ne pourrions le faire, les excellentes qualités du défunt. Que la famille Lallemand reçoive nos compliments de condoléance et l'expression sincère de nos plus vives sympathies.

(1) Voir *Gazette des Tribunaux*.

UN BEL ACTE

La nation haïtienne, si souvent injuste et obsédée de passions étrangères à l'idée du devoir, a accompli, dimanche dernier, un acte de justice qui prouve que les qualités morales ne sont pas totalement perverties chez elle et germent encore dans le cœur des Haïtiens, en dépit des agitations perturbatrices dont le pays est sans cesse l'objet.

Il était réservé à M. Hannibal Price, mort à Brooklyn le 1er janvier de cette année, de provoquer ce beau mouvement de justice sociale et de faire éclater au grand jour ce principe de vitalité que possède le peuple haïtien. Et, avouons-le, personne n'en était plus digne, personne n'y avait plus droit que l'illustre défunt.

Hannibal Price était, en effet, un grand cœur et un grand caractère. Au milieu des influences

dissolvantes de notre société, dans ces temps de troubles où les mauvaises passions avaient libre jeu, où les vertus civiques étaient bannies des rapports sociaux et où les défaillances s'emparaient des convictions les plus robustes et les entraînaient à de honteuses capitulations, il a su conserver l'inaltérable sérénité de l'honnête homme, le stoïque désintéressement du philosophe et l'abnégation patriotique du citoyen. Mettant les intérêts supérieurs de la patrie au-dessus des jouissances épicuriennes recherchées par tant d'autres, il a noblement supporté l'exil, péniblement gagné son pain sur la terre étrangère, courageusement lutté contre l'inclémence d'un climat meurtrier, plutôt que de renoncer à ses convictions, de transiger avec ses principes, d'abdiquer son passé.

Son honneur en est sorti sauf, mais sa santé, profondément altérée, ne s'est jamais rétablie, et ses jours, atteints dans leur source, ont tari prématurément, mettant fin à une carrière uniquement consacrée à la gloire et à la grandeur de son pays.

Hannibal Price, à peine revenu de l'exil, s'était

vu appelé, en effet, à représenter la République près le Cabinet de Washington. Et tout ce qu'il avait d'intelligence, tout ce qu'il possédait d'activité, tout ce que sa nature généreuse contenait de dévouement, il l'avait mis sans réserve au service de son pays. Préoccupé de relever le prestige de la nation au dehors, attentif à prévenir tout danger qui pourrait menacer la paix et la sécurité en Haïti, soucieux de maintenir l'entente et la cordialité dans les rapports de deux nations dont les intérêts se trouvaient en lutte, il consacrait le peu qui lui restait de vie à cette tâche absorbante, consumait ses jours à ce travail dévorant.

Soit qu'il eût trop présumé de ses forces ou que, sachant que la gloire est dans l'abnégation, le sacrifice, il se fût résigné héroïquement à son sort, il est mort au combat, il est tombé sur la brèche, semblable à l'Empereur Vespasien qui ne pouvait concevoir qu'un empereur romain ne mourût pas debout.

Le pays devait récompenser un tel dévouement et admettre à l'honneur celui qui avait été à la peine. C'est ce qu'il a fait en payant un juste tribut

d'admiration et de reconnaissance à ce grand citoyen, en lui faisant des funérailles nationales.

Cet acte honore la nation qui l'a conçu et exécuté, quand surtout cette nation semblait réserver l'oubli à ses grands hommes et ne paraissait vouloir sacrifier qu'au succès. Il a donc une portée et une signification morale incontestables, et est appelé à exercer une influence féconde et salutaire sur nos mœurs sociales.

C'est en récompensant, en effet, la vertu qu'un peuple provoque les dévouements, crée et entretient une noble émulation dans son sein et suscite de grands citoyens qui font sa force dans le présent et sa gloire dans l'avenir.

C'est un bonheur pour Haïti qu'elle l'ait enfin compris et qu'elle soit entrée dans cette voie qui nous conduira à l'amélioration de notre état moral, et partant à la prospérité réelle et durable, à la gloire véritable et immortelle.

NOS CHEMINS DE FER

Deux contrats relatifs à la concession de voies ferrées viennent d'être soumis à la Chambre des députés par Monsieur le Secrétaire d'État au département des Travaux publics.

Il y a longtemps que le pays soupire après ce progrès, que l'opinion publique s'en occupe, et que, sous sa poussée énergique, nos gouvernants cherchent à implanter chez nous ce puissant facteur de la civilisation, cet engin indispensable au développement du commerce et de l'industrie nationale.

Aucune mesure ne peut donc être mieux accueillie que celle-là, qui répond à un besoin général et qui réunit autour d'elle toutes les sympathies et toutes les aspirations.

Mais quelque grand que soit le besoin que nous

ayons de voies de communication sûres et rapides, il ne faut pas que nous fermions l'oreille aux conseils de l'expérience, que nous dédaignions les enseignements de la science et que le goût des innovations nous entraîne à des inconséquences que nous aurions à regretter plus tard.

Il importe que, réprimant les élans de notre cœur et comprimant l'essor de notre imagination, nous ne nous laissions pas aller à un mouvement généreux et irréfléchi, mais que nous nous efforcions d'entourer de toutes les garanties nécessaires une entreprise appelée à exercer une influence décisive sur l'avenir matériel, intellectuel et moral de notre pays. C'est cet ordre d'idées qui nous a mis la plume en main et qui nous porte à présenter au public nos observations à ce sujet.

La principale objection que nous faisons aux deux contrats soumis à la sanction législative est l'étroitesse des voies, dont la largeur est fixée à 1 mètre.

Cette cote s'écarte singulièrement des cotes généralement adoptées en Europe, en Amérique, en Asie et même en Océanie, et appliquées sous

l'empire de considérations d'un ordre à la fois scientifique, économique et financier. En effet, la largeur de bord en bord des chemins de fer est, en Espagne de 1^m, 736, en Russie de 1^m, 523, en Angleterre de 2^m, 13 à 1^m, 44, aux États-Unis d'Amérique de 1^m, 83, à 1^m, 44, au Canada, dans l'Inde anglaise et au Chili de 1^m, 68, au Brésil de 1^m, 60, en Irlande de 1^m, 68, en Australie de 1^m,60, en Allemagne et en France de 1^m,44. C'est cette dernière dimension, qui est devenue, après bien des tâtonnements et des essais malheureux, le type ordinaire, normal des voies ferrées. C'est elle qui concilie avec le plus d'avantages l'économie réclamée par la construction avec la sûreté nécessaire aux voyageurs; c'est elle enfin que la loi anglaise, pratique et prévoyante entre toutes, exige comme largeur minimum des chemins à voyageurs. La Belgique, qui a eu l'idée d'essayer dans des centres peu importants et de peu d'étendue des voies plus étroites (1 mètre, pays de Waes), n'a pas tardé à reconnaître les inconvénients que ces voies présentaient pour le trafic des marchandises et le transport des voyageurs; et la tentative est restée

à l'état de simple essai, incapable de servir de base à aucun système sérieux.

Il convient donc que, faisant notre profit des expériences réalisées ailleurs, nous ne nous mettions pas en tête d'en faire pour notre compte et que nous ne nous bercions pas de l'espoir de réussir où d'autres ont échoué.

Ces considérations ont toute leur valeur au moment où va avoir lieu la concession de notre premier chemin de fer; car ce n'est pas quand l'expérience nous aura démontré la défectuosité des voies étroites que nous pourrons facilement y remédier. En construisant des voies plus larges le mal restera le même: nous aurons simplement des réseaux disparates, et ces réseaux disparates seront un obstacle sérieux à l'unification de nos lignes, résultat qui doit être l'objectif de tout pays qui veut avoir un système normal de voies ferrées. L'Angleterre, qui a devancé les autres pays dans cette voie, en a fait l'expérience à ses dépens. Lorsque les exigences du trafic l'obligèrent à relier la ligne de Gloucester à la ligne de Londres, construites chacune sur une dimension différente, le problème se posa dans toute son

effrayante réalité. Les difficultés à surmonter furent sérieuses et les moyens employés ne parvinrent pas à écarter d'une manière satisfaisante les inconvénients créés par le défaut de prévoyance ou le manque d'expérience. Un des plus célèbres ingénieurs anglais, chargé d'étudier la question et de faire une enquête y relative, a pu dire à cette occasion que la disparité des lignes et les difficultés du transbordement étaient « un sérieux inconvénient, un inconvénient commercial de la plus haute gravité, qui à lui seul diminuerait de moitié les profits du réseau de chemins de fer (*a serious evil, a commercial evil of the first magnitude, which would alone neutralize half benefits of the railway system*) ».

L'utilité des chemins de fer étant reconnue, et le pays étant disposé à s'imposer les plus grands sacrifices pour réaliser ce progrès, il y a lieu d'étudier sérieusement la question afin que, si nous devons avoir des voies ferrées, nous les ayons dans les meilleures conditions de solidité, de durée et d'appropriation au trafic des marchandises et au transport des voyageurs. Il ne s'agit pas, en effet, d'envisager la question au seul

point de vue de l'économie avec laquelle nos lignes peuvent être construites, mais il faut tenir compte des avantages matériels qu'elles doivent offrir et des conditions techniques dans lesquelles elles doivent s'exécuter. Ce ne sont pas des chemins de fer rudimentaires qu'il nous faut, mais des chemins en rapport avec les progrès modernes et avec notre état de civilisation.

Nous y appelons donc l'attention de nos Chambres, et convions nos confrères de la presse d'apporter le contingent de leurs lumières à la solution pratique, patriotique et scientifique de cette importante question.

Nous examinerons successivement les différents point de ces contrats, afin de signaler, s'il y a lieu, les inconvénients que nous pourrions y rencontrer et que nous jugerions dignes des méditations de nos hommes d'État.

COUP D'ŒIL EN ARRIÈRE [1]

Quatre années d'existence dans un pays où les choses sont si instables, où les hommes sont si versatiles et si enclins au découragement, c'est un vrai prodige. Et notre journal l'a accompli ! Mais aussi que d'efforts ne cachent-elles pas ! que de luttes ne contiennent-elles pas ! que de sacrifices ignorés et à peine soupçonnés n'ont-elles pas engloutis comme à dessein pour mettre notre patience à l'épreuve, notre énergie en évidence, et notre amour du progrès à contribution !

Arrivés à ce point culminant de notre œuvre, il nous est bien permis, comme l'athlète sorti victorieux de l'arène, de compter les blessures reçues, les dangers miraculeuse-

(1) *Gazette des Tribunaux*, 1er janvier 1889.

ment évités, et de puiser, dans une évocation rapide du passé, des forces nouvelles pour l'avenir.

Et il nous en faut. Car les difficultés du premier moment surmontées, les ennuis des premiers jours écartés, des ennuis et des difficultés d'un nouveau genre se dressent devant nous et sollicitent le déploiement d'une nouvelle somme d'énergie. Mais la foi, qui rend l'homme invincible, nous anime ; l'espérance de jours meilleurs nous soutient ; le devoir que nous entrevoyons dans le succès définitif du journal, nous commande la persévérance, coûte que coûte. Nous n'y faillirons pas. Nous resterons fidèles à notre tradition et ne renoncerons à la lutte que quand il ne nous restera plus de vigueur dans l'âme.

Certes nous avons perdu plus d'un appui, nous sommes privés des conseils de plus d'un personnage éminent qui nous honorait de son amitié et nous soutenait de ses encouragements et de son approbation. Pour n'en citer qu'un seul, M. B. Lallemand. le savant Président du Tribunal de cassation, nous a

abandonnés au moment où nous nous y attendions le moins. Mais sa mémoire n'est pas morte avec lui. L'exemple de ses vertus modestes subsiste encore et subsistera autant que la magistrature haïtienne. Nous l'aurons toujours présent à la pensée et trouverons dans le silence de sa tombe un langage plus éloquent que celui qu'il nous faisait entendre quand il était parmi nous, ses paroles aujourd'hui étant empreintes du sceau de l'éternité...

Il ne nous reste qu'à remercier ceux de nos abonnés qui nous sont restés fidèles et qui ont aidé au succès de notre œuvre.

Que le Seigneur leur accorde de longues années !

EDMOND PAUL

Le câble nous annonce la mort de M. Edmond Paul, sénateur de la République, décédé à la Jamaïque samedi 17 juin courant.

Cette mort est une grande perte pour le pays. M. Edmond Paul était, en effet, un des hommes politiques les plus en vue et un des citoyens les plus remarquables que possède Haïti. Doué d'une force de volonté peu commune, il était parvenu, au moyen d'un travail opiniâtre, à acquérir des connaissances scientifiques fort étendues et à se rendre un compte exact des hommes et des choses de notre pays. Tous les problèmes sociologiques, tous les régimes politiques, toutes les questions financières et administratives ont été tour à tour agités par lui et discutés dans une série d'ouvrages, de discours

et d'actes publics où se trouve imprimé le cachet de sa puissante personnalité.

Il avait débuté très jeune dans la carrière politique qui devait lui permettre de faire valoir ses excellentes qualités et lui procurer bien des déboires et des déceptions. Soit, en effet, comme Magistrat communal de Port-au-Prince, soit comme député et sénateur de la République, soit comme membre de plusieurs commissions parlementaires, M. Edmond Paul s'est toujours distingué par des vues originales, par une grande indépendance de caractère, par une invariable rectitude de principes et par un désintéressement à toute épreuve. Il appartenait à un parti politique célèbre par ses tragiques vicissitudes, par ses alternatives de succès et de revers et par l'opiniâtreté qu'il a mise dans la défense de ses opinions et de ses convictions; et, lorsque Boyer Bazelais, le chef de ce parti, est venu à mourir, Edmond Paul lui a succédé sans difficulté. Son expérience, son passé, la dignité et les amertumes de son exil avaient rallié toutes les sympathies de son parti autour de sa personne et l'avaient entouré de cette auréole de gloire

nécessaire pour commander à un groupe d'hommes et faire taire les rivalités subalternes. En lui s'incarnaient les espérances de ses coreligionnaires politiques, qui comptaient sur son habileté et sa sagesse pour le triomphe définitif de leurs idées.

La mort vient de souffler inopinément sur ces rêves et, semblable à une fée moqueuse, de faire évanouir ces généreuses illusions.... Elle a enlevé du même coup au pays un de ses citoyens les plus illustres, un de ses hommes politiques dont l'expérience lui était des plus nécessaires dans les circonstances difficiles que nous traversons, un de ses enfants dont la perte est des plus dignes de regrets.

On peut, en effet, ne pas partager les opinions politiques de M. Edmond Paul, mais on ne saurait ne pas l'estimer, ne pas apprécier son caractère, ne pas admirer son désintéressement dans une époque aussi positive que l'époque actuelle. Et le pays, si pauvre en hommes d'une intégrité absolue, doit éprouver quelque orgueil de pouvoir opposer à l'incorruptible Robespierre l'incorruptible Edmond Paul.

UNE TOUCHANTE CÉRÉMONIE

Lundi il a été procédé à l'inhumation des restes de M. le sénateur Edmond Paul, arrivés la veille de la Jamaïque.

La cérémonie, dépouillée de toute pompe militaire, offrait ce caractère à la fois simple et grave qui présidait aux solennités de l'ancienne Rome et qui, à travers les siècles, inspire cette admiration et cet enthousiasme qui nous saisissent à la lecture de Plutarque ou de Tacite.

La nature, comme attristée par la perte faite par le pays dans la personne de l'illustre mort, s'était brusquement voilée ; le soleil avait disparu sous des nuages qui s'amoncelaient à l'horizon et qui, comme saisis d'épouvante, erraient dans tous sens ; la pluie tombait à grosses gouttes et menaçait de tout inonder de ses abondantes

ondées ; le tonnerre faisait entendre par intervalle son grondement sinistre et sourd.... La disposition des esprits, s'ajoutant au sentiment de vague mélancolie qui se dégageait des choses qui nous entouraient, venait compléter l'illusion et faire croire que la nature s'associait à la douleur générale et prenait le deuil.

L'heure du départ, qu'on voyait arriver avec une poignante inquiétude, une cruelle appréhension, a sonné enfin... La pluie s'apaise, le tonnerre se tait, les nuages épais et lourds blanchissent et se dissipent et une lueur transparente éclaire les rues silencieuses et recueillies.

Le cortège funèbre se met en marche, précédé de la musique du Palais que le général Hyppolite a gracieusement mise à la disposition de la famille Paul et d'une foule de couronnes offertes à la mémoire du défunt. On y remarque au premier plan S. E. le Président de la République, MM. les Secrétaires d'État aux différents départements ministériels, le chef du cabinet particulier du Président d'Haïti, un grand nombre de notabilités et de fonctionnaires de tous rangs. Un religieux recueillement y règne et l'on sent

à la douleur muette qui étreint les cœurs et qui se peint sur tous les visages l'étendue de la perte éprouvée par la société haïtienne.

A la sortie de l'église, où le service funèbre avait ajouté sa note triste à l'émotion qui avait déjà gagné toutes les âmes généreuses et tendres, on se dirige processionnellement vers le champ du repos, la pensée hantée de souvenirs, l'esprit méditant sur la fragilité des choses humaines, sur les vicissitudes des idées et des sentiments de l'homme, sur la logique ironique du sort....

Le passé, évoqué en une minute, se déroule devant les yeux avec ses alternatives de grandeur et de faiblesse, avec ses heures d'héroïsme et de défaillance, avec ce je ne sais quoi d'étrange et de bizarre qui compose l'existence de l'individu, qui constitue la vie des peuples et forme la trame des événements humains.....

Devant la fosse entr'ouverte au cimetière, des orateurs d'une éloquence pathétique ont raconté la vie du mort, exposé ses théories politiques, indiqué les principes qui ont fait le but de son existence, rappelé les espérances qui s'attachaient à sa personne, fixé en un mot sa puissante per-

sonnalité, telle qu'elle se dégage des actes de sa laborieuse carrière et des événements auxquels il s'est trouvé mêlé dans sa vie de tribun.

L'impression que nous a laissée cette cérémonie grandiose en raison même de sa simplicité, est que la vertu procure de douces satisfactions à ses adeptes, — si ce n'est pendant leur vie, du moins dans la mémoire des hommes, dans la justice rétrospective de l'histoire. Or, comme l'homme ne fait que passer sur la terre et qu'il s'élève au moyen de ses hautes facultés à une vie future d'où il rayonne avec éclat sur l'humanité, c'est la plus noble conquête à laquelle il puisse aspirer, la gloire la plus pure à laquelle il puisse prétendre.

Puisse cette leçon ne pas être perdue et puisse-t-elle nous porter à conformer nos actes de citoyens aux véritables principes de la morale !

UN ACTE DE JUSTICE

Il n'est jamais trop tard pour bien faire. C'est assurément la pensée à laquelle a obéi la Chambre des députés en proposant une loi d'augmentation pour le personnel judiciaire. Trop longtemps on s'était plu chez nous à considérer la magistrature comme un rouage, sinon inutile, du moins insignifiant dans notre administration; trop longtemps on s'était imaginé que nos magistrats étaient de pauvres hères, trop heureux de recevoir la portion congrue, le dévolu des autres fonctionnaires. La Chambre a senti qu'une telle situation ne pouvait durer, qu'un acte de justice était à faire, et n'a pas hésité à le transformer en un projet de loi qui puisse donner satisfaction à une catégorie de fonctionnaires qui ont droit à l'attention publique, à la sollicitude du gouver-

nement. La justice, a-t-on dit, est le premier besoin des peuples. En effet, il n'en est pas qui soit aussi impérieux, qui dans la lutte perpétuelle des intérêts opposés se fasse sentir aussi souvent et qui intervienne aussi à propos pour concilier les prétentions rivales et les faire rentrer dans la limite du droit et de l'équité. Il va sans dire que pour que la justice puisse satisfaire la société où elle est appelée à exercer son influence salutaire, il faut qu'elle se trouve dans certaines conditions, qui en assurent l'indépendance et en garantissent l'autorité morale. Il faut que les citoyens à qui elle est déléguée se trouvent à l'abri du besoin, qu'ils soient exempts des préoccupations qui troublent la sérénité du juge, en rendent le jugement hâtif et le privent souvent des formes protectrices édictées par le législateur. Ce résultat est impossible à obtenir sans une rémunération équitable et en rapport avec la délicatesse des fonctions que le magistrat est appelé à remplir dans la société. Et il est vraiment étonnant que l'on soit resté si longtemps à s'en apercevoir chez nous. Il est vraiment étonnant que l'on ait songé à augmenter les appointements

des fonctionnaires relevant de l'administration financière et que les juges aient été classés au rang des oublis. Car tout semblait indiquer une marche contraire. Que faut-il en effet pour entrer dans l'administration? Bien peu de chose, en Haïti : avoir passé sur les bancs de l'école primaire. Tandis que pour être juge il faut un certain bagage scientifique que l'on n'acquiert chez nous qu'au prix de bien grands sacrifices, en l'absence de bibliothèques publiques et de Facultés de droit. On objecte, il est vrai, que pour avoir une administration financière honnête, il faut bien rémunérer le personnel de cette branche de service public. Mais on ne s'aperçoit pas que c'est là un argument à deux tranchants et que l'on pourrait tout aussi bien dire : Pour avoir une justice honnête il faut bien rémunérer le personnel des tribunaux. Car si les *djobs* sont possibles dans l'administration, le gain d'un procès peut dépendre du prix qu'y veut mettre une partie. Il y a identité de crime, si nous pouvons nous exprimer ainsi; et, à notre point de vue, l'une de ces actions n'est pas plus blâmable que l'autre.

Aussi nous aimons à croire que le projet de la Chambre des députés sera voté sans discussion par le Sénat, et que le Président du Tribunal de cassation, le chef du pouvoir judiciaire, sera un peu mieux rémunéré qu'un administrateur des finances, fonctionnaire d'un ordre secondaire.

LA DOCTRINE MONROE

S'il faut s'en tenir strictement aux principes du droit international, la souveraineté des États assure à chaque peuple, pris individuellement, la liberté d'action la plus grande, l'initiative la plus large, l'indépendance la plus absolue. On se plaît, en effet, à reconnaître qu'une nation dégagée de tous liens de vassalité n'a qu'à consulter son propre intérêt lorsqu'il s'agit de l'adoption de mesures nécessaires à sa conservation, utiles à son développement et indispensables à sa prospérité.

Aussi, le récent message adressé par M. Cleveland au Congrès des États-Unis, message dont les déclarations semblent être en contradiction avec ces principes, n'a pas manqué de provoquer un étonnement général, une *quasi-stupeur* de

l'autre côté de l'Atlantique. L'Angleterre, qui y est prise à partie, proteste avec énergie contre l'interprétation donnée par le Président Cleveland à la doctrine de Monroe, conteste au gouvernement fédéral le rôle d'arbitre qu'il s'attribue dans les contestations qui peuvent surgir entre les États européens et ceux du nouveau continent, et revendique le droit absolu de régler, sans l'intervention et la participation des États-Unis, le différend existant entre elle et le Vénézuéla.

Le conflit anglo-vénézuélien est, on le sait, relatif à la délimitation de la Guyane anglaise et de la Guyane vénézuélienne. D'après le Vénézuéla, les droits transférés à l'Angleterre par le traité de Vienne ne s'étendraient que jusqu'à l'Essequibo, limite des anciennes possessions hollandaises; et, d'après l'Angleterre, ils comprendraient une zone immense limitée par la rivière Barima ou par l'Orénoque, selon le caprice de l'homme d'État anglais qui se trouve aux affaires. La solution du litige au moyen d'un arbitrage a été proposée par le Vénézuéla, fort de son droit, et repoussé par l'Angleterre, peu sûre de voir

accueillir ses prétentions exagérées. Les États-Unis, sollicités d'intervenir dans le débat en vertu de la doctrine de Monroe qui semble les constituer les protecteurs suprêmes des États américains et les garants de leur intégrité territoriale, ont fait valoir auprès du Foreign-Office les réclamations du Vénézuéla et, sur le refus catégorique de lord Salisbury d'y faire droit, ils ont manifesté leur intention de s'opposer en tout état de cause aux empiètements territoriaux de la Grande-Bretagne.

Y a-t-il lieu de s'étonner outre mesure de l'attitude comminatoire des États-Unis? Le message du Président Cleveland constitue-t-il une soudaine innovation dans la pratique des nations, une violation sans précédent des règles du droit international? Ce serait une erreur de le croire. L'Europe, la première, a ouvert la voie aux interventions (interventions à Naples, à Rome, en Piémont, en Espagne, en Portugal, en Grèce, en Belgique, en Turquie, en Égypte, etc.); la première, elle a donné l'exemple de l'ingérence d'un ou de plusieurs États dans les affaires d'un autre État. Sous la formule « équilibre européen »,

elle a plus d'une fois abrité de regrettables abus de la force, de criantes injustices, de véritables spoliations. Rien ne l'a arrêtée, lorsqu'elle a eu une ambition à satisfaire, des avantages à recueillir, une influence à établir. Et on peut dire que les principes sur lesquels les publicistes de tous les temps ont cherché à asseoir un droit propre à régler les rapports des nations entre elles, n'ont jamais eu la fixité et l'autorité d'une règle immuable et obligatoire pour les nations européennes. A ce compte, les États-Unis ont bien le droit, ainsi qu'ils l'ont fait, de s'en affranchir et de n'écouter que les suggestions de leur intérêt.

A tout prendre, d'ailleurs, les prétentions des États-Unis au sujet du règlement du conflit anglo-vénézuélien, ne sont pas plus exorbitantes que celles affichées récemment par les États européens à propos de la guerre sino-japonaise, et, il y a à peine quelques mois, relativement à la question arménienne.

Le Japon étant un État souverain, absolument libre dans le choix de la politique qui convient à ses intérêts, seul juge du but qu'il doit assigner

à son activité et à ses efforts, seul appelé à supporter le poids des responsabilités inhérentes à toute lutte armée, — nous ne voyons pas le droit de l'Europe d'intervenir dans le débat sino-japonais, et, la lutte terminée à l'avantage d'un des belligérants, d'imposer des limites à la victoire du Japon, d'indiquer la compensation due aux sacrifices qu'il a faits tant en hommes qu'en argent, et de se faire octroyer par la Chine des territoires et des avantages économiques et commerciaux en échange de son intempestive et illégitime intervention.

Nous ne voyons pas non plus le droit de l'Europe d'intervenir dans la révolte de quelques sujets turcs contre leur souverain légitime et d'imposer à la Porte des réformes politiques et administratives en faveur des Arméniens uniquement parce que les Arméniens appartiennent à la religion chrétienne. Chrétiens ou musulmans, les Arméniens ne font-ils pas partie intégrante de l'Empire ottoman, comme les Kabyles de la République française et les Irlandais de l'Empire britannique? Comme tels, ne relèvent-ils pas de la juridiction territoriale du Sultan et ne

sont-ils pas mal venus, sous prétexte de religion, de s'affranchir de l'autorité de la Porte pour réclamer l'appui des puissances européennes? Et n'est-ce pas une véritable intrusion que l'intervention de l'Europe revendiquant le droit de les protéger contre leur propre souverain, un révoltant abus de la force que la tentative faite par elle en vue d'imposer à la Turquie des réformes dont l'initiative ne saurait appartenir qu'à la convenance et à l'utilité du gouvernement ottoman?

Du moins, n'est-ce pas à ce point de vue que se placent les nations européennes, lorsqu'il s'agit d'elles? n'est-ce pas ainsi qu'elles interprètent le droit international à leur profit?

De quel œil, par exemple, l'Angleterre verrait-elle la France, l'Espagne, l'Italie et la Belgique, pays essentiellement catholiques, prendre occasion du lien religieux qui les unit aux Irlandais pour intervenir dans ses perpétuels démêlés avec l'Irlande?

Et quelle serait l'attitude de la France si, sous prétexte de protéger la foi musulmane qui leur est commune avec les Kabyles, la Turquie et le

Maroc intervenaient en Algérie et réclamaient des réformes en faveur de leurs coreligionnaires?

Elles ne manqueraient pas assurément, la France et l'Angleterre, de se récrier contre une telle prétention et de mettre en avant le vieux dicton : « Charbonnier est maître chez soi. »

D'où vient donc l'étonnement manifesté par la presse européenne à l'égard du message de M. Cleveland? Les États-Unis ne sont-ils pas fondés, au même titre que l'Europe, à ne prendre conseil que de leur convenance personnelle et à n'accorder au droit international qu'une valeur purement théorique? Exclus du « concert européen » et tenus à l'écart des congrès où se règlent les destinées de l'Europe et de ses colonies, ne sont-ils pas autorisés à chercher ailleurs une part d'influence en rapport avec leur force et leur richesse? Et ne doit-on pas considérer la doctrine de Monroe, limitant l'action de l'Europe en Amérique, comme la contre-partie nécessaire et légitime du principe de la non-intervention de l'Amérique dans les affaires de l'ancien continent? Nous le pensons.

Ainsi se trouve donc justifiée la conduite des États-Unis dans le conflit anglo-vénézuélien. Nous n'avons qu'un seul regret : c'est qu'à l'heure tragique où les Cubains luttent avec héroïsme pour la conquête de leur indépendance, la grande République étoilée ne leur ait pas tendu la main généreuse et amie que, dans des circonstances analogues, l'Europe a offerte à la Grèce, à la Roumanie, à la Serbie et au Monténégro. Ils sont cependant bien dignes de la liberté, ces glorieux compatriotes de Cespedes et de Marti qui depuis une année tiennent en échec les légions castillanes ; ils sont bien dignes de la sympathie et de l'estime universelles, ces frères des artistes et des savants qui ont promené à travers le monde le nom de Cuba, l'amante du beau, la mère féconde en intelligences d'élite et en grands caractères.

Quoi qu'il en soit, les sympathies pour les institutions républicaines si spontanément et si énergiquement affirmées par M. Seward, à l'occasion de l'expédition du Mexique, ne condamnent-elles pas l'attitude passive gardée par les États-Unis en présence de la lutte hispano-cu-

baine ? Si, ainsi que l'a dit cet illustre secrétaire d'État, « le peuple des États-Unis a la « ferme conviction que le progrès n'est possible « dans cette partie du monde qu'au moyen « d'institutions politiques identiques dans tous « les États du continent américain, » n'a-t-il pas pour devoir, ce peuple américain, de travailler à la réalisation de la condition jugée nécessaire à la civilisation de cet hémisphère ?

Que les États-Unis se recueillent et consultent cette générosité chevaleresque dont ils ont fait preuve en plus d'une occasion. Ils ne tarderont pas à reconnaître qu'un des plus beaux rôles leur est dévolu dans les destinées de l'humanité : celui d'aider à l'affranchissement des peuples américains et de faire une vérité tangible et féconde de la maxime : « L'Amérique aux Américains. »

NOS VOISINS DE L'EST

Depuis quelque temps la presse dominicaine montre des tendances vraiment hostiles envers Haïti.

D'un bout à l'autre de la Dominicanie, c'est un concert d'injures, de calomnies et de menaces à l'adresse de ceux que nos bons voisins appellent les *Occidentaux*, les *sectaires du Vaudoux*.

La colère des journalistes dominicains est au plus haut diapason ; leur langage a perdu toute retenue ; leur outrecuidance n'a plus de borne ; et leur patriotisme, chauffé à blanc, les porte à revendiquer des droits à une civilisation supérieure à la nôtre et à afficher des prétentions à une suprématie morale et politique sur l'île tout entière.

Mais, comme il arrive toujours lorsqu'on se

départ du calme et de la réflexion nécessaires à l'examen et à la discussion de toute question politique, ils sont la proie de séduisantes illusions, le jouet de décevantes utopies et l'instrument inconscient d'une politique funeste et téméraire.

Un peu de sang-froid leur eût suffi, en effet, pour leur faire comprendre l'injustice de la campagne qu'ils mènent contre nous, l'exagération de leurs prétentions dominatrices et la folie de leur amour-propre.

Que nous reprochent-ils, en somme? quels sont leurs griefs contre nous? Ils nous accusent de rêver l'unification du gouvernement de l'île et de caresser la pensée de subjuguer le peuple dominicain et de le convertir en vil esclave. Une telle accusation, qui, si elle trouvait créance, pourrait nuire aux bons rapports des deux peuples et susciter de graves difficultés à leurs gouvernants, a besoin d'être réfutée. Et, hâtons-nous de le dire, la tâche ne sera guère difficile; car un dessein aussi vaste que celui d'asservir une nation ne saurait subsister sans que des actes extérieurs révèlent l'intention du conquérant et donnent l'alarme au peuple menacé dans son

autonomie. Quels sont les faits positifs, les actes qui indiquent sans équivoque et d'une façon manifeste la pensée de conquête que nos voisins nous prêtent? A les en croire, cette pensée résulterait d'une continuelle expansion de territoire au moyen de laquelle nous chercherions à élargir la surface que nous occupons dans l'île.

Mais cette assertion est démentie par les faits. Le territoire que nous avons actuellement est celui que nous occupons depuis près d'un siècle : Saint-Raphaël, Saint-Michel, Hinche, Lascahobas, Mirebalais et les territoires environnants sont en notre possession depuis 1794 et 1795, et nous appartiennent par droit de conquête. Conquête qui n'a pas été faite sur les Dominicains eux-mêmes, mais sur les Espagnols, les possesseurs primitifs de la partie orientale de l'île. Depuis cette époque, nous n'avons pas étendu nos conquêtes, nous n'avons pas accru nos possessions, et nous nous montrons aussi bons voisins que possible. Notre argent a souvent servi à tirer les Dominicains de leurs embarras et les armes et munitions de guerre que nous leur avons généreusement fournies n'ont pas peu contribué

à les délivrer du joug de l'Étranger. Mais la mémoire du cœur leur fait défaut et ils ont vite fait d'oublier les bienfaits reçus. Il demeure donc acquis qu'on n'a aucun envahissement à nous reprocher. Préparons-nous, comme ils le prétendent, une invasion? Nous n'avons pas demandé des crédits extraordinaires à nos Chambres, nous n'avons pas augmenté le contingent de notre armée, nous n'avons provoqué aucun mouvement de troupes sur nos frontières, enfin nous ne montrons aucune disposition qui puisse révéler l'intention de notre part d'entreprendre une prochaine campagne. Nos voisins le savent aussi bien que nous. Seulement ils ont voulu prendre occasion de la pensée de conquête qu'ils nous supposent pour nous dire quelques gentillesses et prôner bien haut le raffinement de leur civilisation et leur supériorité morale, intellectuelle et politique.

Nous n'avons pas, nous autres, pour habitude de nous vanter. Mais il faut que nous rappelions nos voisins de l'Est au sentiment de la réalité. En quoi nous sont-ils supérieurs? Est-ce dans les lettres? leur littérature est-elle aussi riche,

aussi variée et aussi estimée que la nôtre? Se sont-ils distingués comme nous dans la poésie, le drame, la comédie, la critique littéraire, la presse, le barreau, la tribune, l'histoire, la philosophie, la pédagogie? Est-ce dans les sciences? Comptent-ils comme nous des médecins, des avocats, des publicistes, des ingénieurs, des instructeurs, qui sont allés puiser leurs connaissances à la source même de la civilisation et qui répandent sur leur pays l'éclat de leur savoir? Est-ce dans les arts? Ont-ils des sculpteurs, des peintres, des musiciens et des artistes comme ceux que nous pouvons présenter?

En quoi leur état social est-il supérieur au nôtre? Ont-ils des institutions plus libérales que celles qui nous régissent? Leurs lois sont-elles plus sages que celles qui règlent nos rapports d'individu à individu et de citoyen avec les gouvernants? L'instruction est-elle l'objet d'une plus grande sollicitude de leur part que de la nôtre et est-elle aussi répandue chez eux que chez nous? L'éducation de leur société est-elle meilleure que la nôtre? Le sentiment des devoirs sociaux est-il aussi élevé chez eux que chez nous?

Leurs finances sont-elles aussi bonnes que nos finances publiques? Leur commerce est-il aussi actif et aussi prospère que le nôtre?

Leur armée et leur marine sont-elles aussi sérieusement organisées que celles que nous avons?

L'assassinat et le meurtre sont-ils chez nous à l'état endémique comme chez eux?

Qu'ils répondent.

Il nous en coûte d'entrer dans ces détails, de soulever ces questions; mais il ne nous était pas permis de nous taire en présence des bravades et de l'outrecuidance des journalistes dominicains.

Nous leur dirons, en terminant, que le peuple haïtien ne rêve pas la conquête des Dominicains et qu'il n'éprouve pas le besoin d'accroître son territoire actuel, qui suffit amplement à sa population et à sa prospérité matérielle. Mais nous sommes fatigués des jérémiades des Dominicains revendiquant sans cesse un territoire sur lequel ils n'ont aucun droit. Et sur ce point, nous, les Occidentaux, nous n'entendons point raillerie et ne céderons pas un pouce de nos frontières actuelles, fruit de la conquête de nos armes.

Si les Dominicains, aveuglés par une folle ambition, pensent que nos frontières leur appartiennent, nous ne pouvons, quel que soit le désir que nous ayons de vivre en bonne harmonie avec eux, que leur répondre par le mot de Léonidas à Xerxès : « Venez les prendre! »

LES SAINTES ÉCRITURES [1]

Mesdames, Messieurs.

Il y a huit années environ qu'une association se formait à Port-au-Prince sous le titre de *Société biblique et des livres religieux*. Cette association, composée en grande partie d'admirateurs passionnés de la morale évangélique et de partisans enthousiastes de l'influence biblique, s'était donné pour mission de travailler au progrès moral et intellectuel de notre société.

Le moyen qu'elle apportait au service de cette idée généreuse était la propagation des Saintes Écritures, les commentaires des livres saints mis

(1) Discours prononcé à la séance annuelle de la Société biblique et des livres religieux, tenue sous la présidence de M. Edmond Héraux, le 4 août 1893.

à la portée de tous, l'étude de la morale évangélique rendue accessible aux classes les plus humbles comme aux classes les plus élevées.

Il suffisait, selon elle, de populariser les sublimes entretiens de Job, les poétiques invocations du Psalmite, les récits à la fois touchants et terribles des prophètes, les enseignements de Jésus, enfin ce que je ne sais quoi de sublime qui nous fait apparaître, à travers les siècles, le génie hébraïque dans toute sa magnificence et dans toute sa grandeur, pour frapper vivement l'imagination et faire pénétrer dans les cœurs la douceur, la charité et l'abnégation, tout ce qu'on est convenu d'appeler la philosophie chrétienne. Elle ne doutait pas que, ce résultat obtenu, un changement notable ne se produisît dans nos mœurs publiques et que de beaux caractères, de grandes vertus et de nobles sentiments ne surgissent tout à coup dans notre milieu social et ne vinssent concourir à la grandeur et à la prospérité nationales.

On peut ne pas partager ces vues d'une manière absolue, ne pas éprouver le même enthousiasme, ne pas admettre l'influence bibli-

que comme la seule capable de régénérer le monde, mais on ne saurait nier que, seules jusqu'à ce jour, les doctrines évangéliques ont joui du privilège de la popularité et que, parmi les systèmes divers qui se sont tour à tour disputé l'empire du monde, ce sont elles qui ont prévalu et qui ont exercé l'influence la plus profonde et la plus durable.

On n'a qu'à se rappeler, en effet, la révolution opérée dans le monde païen par l'avènement du christianisme pour en demeurer convaincu. Rome, après des efforts inouïs pour conquérir l'empire du monde et s'élever à une civilisation supérieure à la civilisation antique, en était arrivée, à la suite d'une série de péripéties et de vicissitudes, à la perversion du sens moral, aux fureurs de Néron, aux débauches d'Héliogabale, aux rêves tragiques de Caligula... Tiraillée dans tous les sens par les peuples barbares que son ambition de domination universelle avait incorporés à l'empire ; amollie par les richesses enlevées aux nations conquises et courbées sous son joug de fer ; descendue à ce point d'abjection que les empereurs les plus lâches et les plus dissolus

se sont vu élever au rang des dieux; parvenue enfin à ce degré de corruption où la notion de la justice se perd, où le sentiment de l'humanité s'éteint, où l'esprit de solidarité disparaît, la société romaine se dissolvait et allait entraîner dans sa chute ce qui restait de sa splendeur et de sa gloire des temps héroïques.

A une société ainsi désagrégée, sans lien et sans unité, à des institutions, à des mœurs et à des croyances impuissantes à rien fonder de durable, le christianisme est venu substituer un ordre de choses stable, une civilisation pleine de douceur et d'attrait, une méthode et des procédés d'investigation qui ont révolutionné la science, transformé les lettres et popularisé les arts.

Ces effets bienfaisants ont commencé à se faire sentir dès l'apparition du christianisme sur les ruines de l'Empire romain et se perpétuent jusqu'à ce jour avec une progression toujours continue. Tout, autour de nous, en témoigne; tout fait éclater le prodigieux résultat obtenu par le génie chrétien. Il n'est rien dans le monde qui ne soit, en effet, imprégné de la féconde influence du christianisme; rien qui ne se ressente de la

liberté de son allure ; rien qui ne subisse son impulsion ; rien qui ne pâlisse à l'éclat de ses manifestations ; rien qui ne s'efface et ne disparaisse devant la grandeur de son idéal. C'est une transformation complète du monde. Aujourd'hui ce n'est plus l'Empire romain étendu des Alpes au Taurus et voyant, dans son impuissance d'arriver à l'unité, se désagréger les éléments hétérogènes dont il était formé ; ce n'est plus la société antique sans initiative et incapable de donner une direction aux forces qui la constituaient : ce n'est plus le gouvernement impérial, corrompu et efféminé, ne pouvant opposer la moindre résistance à l'invasion des Barbares et s'effondrant au souffle d'Attila et d'Alaric.

Les sociétés modernes, organisées sur des principes nouveaux et animées de l'esprit du christianisme, sont arrivées à l'unité ; le niveau moral s'y est élevé dans des proportions considérables ; l'esclavage, sans lequel il n'est guère permis de concevoir les sociétés païennes, en est banni ; des sentiments de solidarité, de bienveillance et d'affection ont établi chez elles un lien moral indissoluble ; l'énergie intellectuelle y a atteint

un développement jusqu'alors inconnu; l'application de la science au travail de l'homme a centuplé la production et créé la richesse des nations; les libertés constitutionnelles, filles du raisonnement, ont détrôné la tyrannie antique; la diffusion des lumières a donné une base forte et inébranlable à la liberté et à la prospérité individuelles, enfin les relations internationales, subissant l'influence des vérités chrétiennes, sont devenues fraternelles et ont écarté le danger de ces perpétuelles migrations de peuples barbares qui donnaient sans trêve l'assaut à la civilisation romaine et qui ont fini par l'emporter.

Ces résultats démontrent victorieusement la supériorité du christianisme sur les philosophies antérieures. Ici, vous me permettrez d'ouvrir une parenthèse. Beaucoup d'esprits, dont je suis le premier à reconnaître la valeur et à proclamer la loyauté, se sont émus de l'épiphète *religieux* adoptée par la Société biblique. Ils pensent, ces bienveillants amis de l'œuvre, qu'il n'était pas nécessaire de faire intervenir la religion dans une question purement morale, et que, en le faisant, la Société biblique a élargi inutilement son pro-

gramme et paralysé l'évolution de son œuvre. Cette objection a besoin d'être examinée et ses conséquences logiques ne peuvent que gagner à être nettement déterminées. Certes, les idées morales sont essentiellement distinctes des idées religieuses, et, pour faire le bien et éviter le mal, il suffit généralement des lois de notre conscience, mais les idées religieuses, en faisant remonter ces lois à une puissance supérieure et en leur donnant pour sanction la récompense ou la punition dans une vie future, nous apportent un nouveau mode de détermination. A l'idée du bien, elles ajoutent l'idée de la volonté divine et rendent, par conséquent, plus impérieuse l'obligation rationnelle du devoir. Il s'ensuit donc que cette alliance n'est pas aussi inutile qu'on serait tenté de le croire et que, en s'appuyant sur le penchant naturel de l'homme au mysticisme, elle est appelée, au contraire, à exercer une influence salutaire sur le développement de l'œuvre dont elle est une des conditions de succès.

Mais reprenons. Je vous disais que les merveilleux résultats obtenus par le christianisme dé-

montraient sa supériorité incontestable sur les philosophies qui l'avaient précédé. En effet, si on trouve dans les écoles de sciences spéculatives qui ont vécu avant l'ère chrétienne des idées et des préceptes qui témoignent de louables efforts tentés par le génie humain; si la morale de Platon, qu'on peut considérer comme le dernier degré de la sagesse humaine, touche à l'Évangile par plusieurs points ; il est évident cependant que, soit prises isolément, soit réunies ensemble, les doctrines philosophiques de l'antiquité n'ont pu atteindre à la sublimité de la morale évangélique et exercer sur les sociétés où elles ont pris naissance une influence prépondérante et civilisatrice. Les maximes contradictoires qui se mêlent à leur trame, les erreurs qui déparent leurs plus admirables conceptions, semblent les avoir condamnées à l'impuissance et les avoir empêchées de réaliser, dans l'ordre réel et dans l'ordre intellectuel, ces conquêtes si heureusement accomplies par le christianisme. Aucune civilisation vraiment digne de ce nom n'a pu s'abriter sous leur égide, aucune n'a pu se développer à leur ombre. Artificielles et pré-

caires, celles qui ont surgi un moment sur le sol de l'Égypte, de l'Assyrie et de la Grèce n'ont été que de vains essais : elles ont péri faute d'un lien qui maintînt l'édifice social en équilibre, d'un souffle qui favorisât l'effort du génie humain, d'une influence morale qui gouvernât les actions individuelles et déterminât le cours des événements. Des somptueux empires de Sésostris et de Sémiramis, des cités policées de la Grèce, célèbres par le raffinement du goût, du luxe et des arts, que reste-t-il, en effet? Quelques monuments perdus dans les sables du désert, quelques ruines sur lesquelles se promène l'ombre d'un Kalife, quelques temples déserts contemplés avec une dédaigneuse insouciance par les descendants dégénérés des Hellènes! Ni institutions, ni mœurs, ni activité intellectuelle, rien n'a survécu à l'action du temps! Combien différents les effets du christianisme! Dix-neuf siècles ont passé sur lui, et, loin de l'avoir vieilli, ils semblent l'avoir rajeuni, lui avoir communiqué une vigueur nouvelle, avoir étendu son horizon et lui avoir formé une auréole des conquêtes successives de l'esprit humain.

Maintenant que, le flambeau de l'histoire en main, nous avons étudié le christianisme dans son essence, dans ses manifestations extérieures et dans son rôle civilisateur, voyons si la Société biblique et des livres religieux n'a pas sacrifié à de chimériques espérances et si elle se trouve dans les conditions de réaliser le bien qu'elle s'est proposé.

Nous avons indiqué, en commençant, le but, le principe et le moyen dont se réclame l'œuvre. Ce but, c'est l'amélioration progressive de notre société; ce principe, c'est la morale évangélique; ce moyen, c'est la propagation ou, si vous le voulez bien, la vulgarisation des Saintes Écritures par les deux plus grands moyens d'action qui soient au pouvoir de l'homme : le livre et la parole.

Nul doute que ce que le christianisme a réalisé ailleurs ne puisse être obtenu chez nous. Notre climat, en donnant plus de chaleur à notre âme, plus d'animation à notre esprit, nous a dotés de singulières facultés d'assimilation. Et notre imagination, féconde comme la terre qui nous porte, vive comme l'éclat de notre incom-

parable nature tropicale, semble être particulièrement apte à recevoir et à faire fructifier la semence du christianisme. Il y a, en effet, entre la nature orientale et la nôtre de grandes ressemblances, de profondes similitudes. Douées toutes deux d'une beauté incomparable, colorées des plus chauds rayons du soleil, parées avec la même pompe et la même magnificence, possédant tout ce qu'il faut pour provoquer l'enthousiasme et allumer le génie, elles créent indubitablement entre les Orientaux et nous une sorte de parenté, d'analogie intellectuelle qui nous rend les sentiments communs, nous attire vers les mêmes beautés morales, nous attache aux mêmes doctrines — Ouvrez le livre de Job; parcourez ce poème à l'allure si vive, au style si riche, aux images si hardies et si variées. A la peinture qu'il nous fait des splendeurs de la création, à la description qu'il nous donne des sites de l'Orient, vous croiriez vous trouver au milieu de ces délicieuses plaines et de ces superbes paysages qui ont arraché des cris d'admiration à Christophe Colomb et à ses compagnons à leur arrivée à Hispaniola... A ne tenir

donc compte que de l'influence du climat, à laquelle Montesquieu attache une si grande importance, nous nous trouvons dans des conditions plutôt favorables que défavorables pour recevoir et conserver l'empreinte du christianisme.

Quant aux moyens propres à faire pénétrer les doctrines évangéliques au sein de nos populations, on ne pouvait faire un meilleur choix que celui de la Société biblique et des livres religieux; le langage écrit et le langage parlé. De tous les moyens de communiquer la pensée de l'homme à l'homme, de transmettre de génération à génération le dépôt des connaissances humaines, de faire passer de peuple à peuple le fruit de l'expérience appliquée à toutes les conceptions de l'esprit humain, il n'y en a pas de plus puissants et de plus efficaces. Le livre, merveilleux instrument où l'élaboration de la pensée se condense et se conserve sans altération, a le don de s'infiltrer dans le cerveau et de descendre à la dérobée au cœur où il allume une étincelle sacrée ; sa froide page, où les lignes se succèdent méthodiquement échelonnées, est un feu ardent qui éclaire et embrase ;

un talisman qui console et fortifie ; un guide qui, au moyen du fil des déductions, conduit à la découverte de la vérité ; un flambeau qui perce les ténèbres et illumine les profondeurs de la science... Source des passions généreuses et des vertus morales, le livre a accompli tous les progrès que peut revendiquer la civilisation moderne, toutes les conquêtes dont peut s'enorgueillir l'esprit humain. Ici, c'est l'*Iliade* évoquant à travers les âges de poétiques souvenirs ; là, c'est la Bible enseignant une morale dégagée de toute préoccupation égoïste; plus loin, c'est le *Contrat social* revendiquant les droits de l'humanité... Le discours, quand l'action vient se joindre à l'idée, quand au raisonnement viennent s'ajouter l'harmonie musicale de la voix et la souveraine majesté du geste, le discours transporte, séduit, conquiert. Fasciné par sa puissance inéluctable, l'homme s'abandonne au charme qui l'envahit et l'entraîne ; et, lui, il y a un moment indifférent à tout, le voilà capable de grandes choses, le voilà susceptible des plus grands actes d'héroïsme. Merveilleux effet de l'éloquence de Démosthène, de la verve inta-

rissable de Cicéron, des grands coups d'aile de Mirabeau, de la logique ardente et impitoyable de lord Chatham.

Favoriser donc les études bibliques en multipliant les cadres où peuvent s'effectuer ces études ; organiser des conférences où la mémoire des grands hommes qui rayonnent sur leur siècle, tels que Victor Hugo, peut être évoquée, où leurs doctrines peuvent être expliquées, leur œuvre analysée, c'est s'assurer les meilleurs éléments de succès, c'est marcher d'un pas sûr vers le but proposé.

La Société biblique et des livres religieux y atteindra-t-elle? La route est difficile, et le labeur immense. Des efforts persévérants peuvent seuls surmonter les difficultés et agrandir lentement, progressivement, la sphère où se meut l'œuvre encore embryonnaire. Il ne faut compter ni les sacrifices ni les années; il faut se lancer courageusement dans la mêlée, et, sans se préoccuper des blessures reçues au fort de la lutte, voler sans cesse à de nouveaux combats, à de nouveaux assauts.

On peut dire que l'œuvre est en bonne voie.

puisque la sympathie publique ne l'a point abandonnée, et qu'il se trouve un auditoire d'élite pour nous prêter son attention et nous prodiguer ses encouragements.

Votre présence dans cette enceinte, Mesdames et Messieurs, montre, en effet, que vous n'êtes point indifférents à l'œuvre; que vous avez à cœur le développement intellectuel et moral du pays; et que vous vous associez aux entreprises ayant pour but de provoquer l'activité générale des esprits. Elle dit plus. Elle prouve que notre société possède de nombreux éléments de progrès auxquels il suffirait de donner un emploi utile, d'assigner une tendance humanitaire, et d'imprimer une direction civilisatrice pour opérer un changement dans nos conditions morales et nous permettre d'atteindre aux hautes destinées réservées à notre pays dans le développement incessant des peuples, dans l'évolution générale de l'humanité.

SYSTÈME PÉNITENTIAIRE

Une mesure que la nécessité seule peut rendre légitime est la détention des citoyens.

Qu'y a-t-il, en effet, de plus sacré que la liberté individuelle, de plus précieux que le droit d'aller où l'on veut, de plus bienfaisant que d'aspirer le grand air, de plus réjouissant que de repaître ses yeux de la lumière du soleil et de l'éclat des fleurs, de plus doux que de vivre au milieu de ses plus chères affections, entouré des tendresses de l'épouse, des caresses de l'enfant et des attentions délicates de l'aïeul?

N'est-ce pas là toute la vie?

Aussi, l'homme, qui peut souvent accepter le despotisme politique, ne se résigne pas sans peine et silencieusement à la perte de tous ces

biens. Du fond de l'affreux donjon, de la noire géhenne ou du fétide *in pace* où il se trouve, il pousse de douloureux gémissements qui percent les murs et vont éveiller la sympathie et provoquer la colère de tous ceux qui ont une âme. Qu'on étudie attentivement les causes de la décadence de la vieille monarchie française, et l'on verra que les récits de Diderot, de Mirabeau, de Latude et de Linguet ont plus fait pour l'émancipation du peuple français que toutes les théories abstraites de Montesquieu, de Voltaire, de Jean-Jacques Rousseau et des encyclopédistes. C'est, en effet, en haine des lettres de cachet et au nom des souffrances mystérieuses personnifiées dans Vincennes, dans Charenton, dans Bicêtre et dans la Bastille, que le peuple français s'est levé et qu'il a fait le 14 Juillet, l'aurore de la liberté universelle.

Est-ce à dire que le respect de la liberté individuelle doive être poussé si loin que la société devienne la proie d'audacieux fripons et qu'elle n'ait pas le droit de mettre dans l'impuissance de nuire un citoyen qui attenterait aux lois ?

Évidemment non. Car si l'intérêt individuel est sacré, celui de la société l'est encore davantage. Seulement, en retranchant de son sein un citoyen devenu nuisible, une société qui se respecte doit apporter à sa détention tous les adoucissements que comporte la sécurité publique et se rappeler que, en matière de peine, tout ce qui n'est pas indispensable est cruel et inhumain.

Notre système pénitentiaire répond-il à ce *desideratum ?* Il suffit d'avoir visité une seule fois ces cloaques où les prisonniers sont agglomérés pêle-mêle avec des misérables, des fous, de la vermine et des immondices, pour répondre négativement à cette question. Que de fois, en effet, le cœur de nos femmes, si charitables et si dévouées, ne s'est-il soulevé de dégoût en pénétrant dans ces lieux où le vice, la misère, la corruption et la nudité s'étalent cyniquement aux yeux! Que de fois le philanthrope n'en est-il sorti l'âme navrée et se demandant si, au lieu d'être une école d'amélioration, la prison en Haïti n'était pas une école de perversion, l'éternelle pourvoyeuse des cours d'assises !

On n'ignore pas que l'exemple est contagieux. Or, en persistant à ne pas vouloir catégoriser les prisonniers et en les maintenant dans une épouvantable promiscuité, en négligeant la moralisation des détenus et en les laissant dans une oisiveté dangereuse, on arrive aux résultats les plus fâcheux et les plus funestes pour la société. L'influence des natures perverties ne tarde pas à se faire sentir sur les natures tendres et souvent entraînées au mal par l'égarement de la passion ou les suggestions de la faim : le ton de la crapule se prend, le sentiment s'égare, l'impudeur du vice s'acquiert, les notions du bien se perdent complètement et dans peu de temps l'œuvre de la démoralisation est consommée. Et l'on ne sort de prison que pour perpétrer de nouveaux crimes plus affreux et plus terribles que les premiers.

La statistique des cours d'assises est pleine d'enseignements à ce sujet. Qu'on la parcoure et l'on verra qu'il y a plus de récidivistes que de criminels de fraîche date. A quoi tient cet état de choses ? N'est-ce pas aux mauvaises conditions de nos maisons de détention qui, au lieu d'offrir

aux criminels un abri pour se repentir et s'améliorer, les laissent continuellement aux prises avec la corruption morale et physique?

Il y a donc lieu d'apporter d'urgentes modifications au régime de nos prisons. Il faut tout d'abord séparer les prisonniers par catégories, selon la qualité de leur crime ou de leur délit ; les astreindre à un travail dont le produit serait versé dans une caisse spéciale et leur serait remis au moment de leur libération, pour leur permettre de se nourrir et de se loger en attendant qu'ils puissent trouver de l'ouvrage ; leur donner leur pitance en nature et non en numéraire, pour que l'argent qu'ils reçoivent ne serve pas d'aliment aux jeux perpétuels dans lesquels ils passent le temps de leur détention ; leur imposer un uniforme non seulement pour cacher leur nudité, mais pour empêcher de les confondre avec les gardiens et rendre ainsi leur évasion plus difficile. Ceci fait, on pourra s'occuper d'une façon intelligente et persévérante de leur moralisation : leur faire comprendre que le repentir efface la faute et appelle le pardon ; que le bien est supérieur au mal, non seulement

au point de vue général, mais encore au point de vue individuel ; que le travail et l'épargne permettent de pourvoir à ses besoins personnels et rendent le crime inutile, etc., etc.

Nous ne faisons qu'énoncer ces idées à grands traits.

C'est au gouvernement à mettre ces importantes questions à l'examen et aux Chambres à leur donner la solution la plus conforme à la civilisation et à l'intérêt de la société.

LES CHAMBRES

C'est dans peu de jours que s'ouvre la session législative. Au moment solennel où gouvernés et gouvernants vont se trouver en présence, où les questions qui touchent au bien-être commun et à la prospérité nationale vont être agitées et où les grands pouvoirs publics vont chercher de concert à dégager l'inconnue du problème qui se pose éternellement à l'administration d'un pays, il est bien permis de se recueillir, de consulter le passé, et d'en tirer d'utiles enseignements pour l'avenir.

C'est ce que, fidèles à la mission que nous nous sommes donnée, nous allons essayer de faire dans quelques lignes sans prétention et sans ambages.

L'expérience (coûteuse s'il en fut) de ces

dernières années nous apprend ce que le pays gagne à voir s'attarder et se prolonger outre mesure les sessions législatives : les mois préliminaires, les prolongations, les sessions extraordinaires, etc., ont pesé d'un grand poids sur le trésor public et absorbé d'une portion notable de nos revenus dans le cours de l'an de grâce 1891.

Il importe donc que le Pouvoir Exécutif mette la plus grande diligence à présenter aux Chambres l'exposé général de la situation de la République et les comptes généraux de l'exercice 1890-1891, pour que Messieurs les Inviolables n'aient pas le prétexte (constitutionnel) de s'abstenir de tous travaux parlementaires. — Nous savons qu'il ne dépend pas toujours du Pouvoir Exécutif que la prescription constitutionnelle soit remplie et que bien de ses auxiliaires de province mettent une invincible opiniâtreté à ne pas expédier les documents nécessaires à la confection des comptes et de l'exposé de la situation. Mais il ne doit pas hésiter à prendre des mesures sévères à leur endroit et à appliquer rigoureusement les sanctions pénales établies

dans nos lois. Et, avec le temps, ces habitudes de paresse ou de négligence disparaîtront définitivement de notre administration pour le plus grand bien de la chose publique.

MM. les sénateurs et députés, de leur côté, doivent s'empresser de se rendre à leur poste à la date constitutionnelle : ils doivent se montrer respectueux de la loi pour avoir le droit de parler et de commander en son nom. MM. les députés surtout, dont le mandat touche à sa fin et qui vont être appelés à rendre compte à leurs mandants de l'exercice qu'ils en ont fait pendant la présente législature, ne devraient rien négliger pour se montrer dignes de la confiance du peuple, de l'attention de l'histoire et de la reconnaissance publique. Mettant de côté les suggestions de la vanité personnelle, les incitations de l'ambition et les petites satisfactions que peuvent procurer les triomphes faciles et éphémères de la tribune, mettant de côté tous ces petits riens, ils devraient venir avec la résolution d'accomplir quelque chose de bien pour ce pauvre pays, avoir pour objectif de relever l'agriculture, d'organiser le travail, de créer l'in-

dustrie, de faire des routes publiques et de lancer définitivement Haïti dans la voie du progrès et de la civilisation.

Cela serait préférable, à coup sûr, que d'employer des séances entières à discuter sur la signification du mot *redingote* et sur l'habit qu'il convient de porter. Pour avoir été autrement vêtus que nous, les Conventionnels n'en ont pas moins fait le bonheur de la France, assuré son émancipation sociale et politique et placé sur son front une auréole de gloire immortelle.

UNE IMMIGRATION DE MAUVAIS ALOI

Depuis quelque temps un curieux phénomène se produit dans notre pays : chaque transatlantique qui aborde à nos rivages nous apporte une foule de Levantins, hommes, femmes et enfants.

Ces immigrants, dont l'aspect révèle la plus profonde misère et dont l'accoutrement sordide et bigarré choque nos regards, s'en vont par nos rues exhibant quelques menus objets qu'ils offrent aux passants ou qu'ils proposent aux familles au sein desquelles ils pénètrent avec un sans-gêne incroyable.

Le nombre s'en est accru dans des proportions considérables en quelques mois, et, pour peu que le courant continue, nous verrons notre population flottante augmenter d'une manière sensible, en très peu de temps.

Ne convient-il pas d'examiner, dès maintenant, l'avantage ou le désavantage que peut nous offrir une pareille immigration, afin de la favoriser ou de la restreindre selon que l'exigent les intérêts du pays?

Ce serait faire acte de sagesse et de prévoyance ; se serait rester dans le rôle dévolu à la presse, la gardienne vigilante et désintéressée de la société.

Une immigration n'est utile que lorsque le pays où affluent les immigrants en recueille des avantages soit matériels, soit moraux. Il faut que ceux qui arrivent dans le pays d'élection soient en mesure ou d'augmenter la production par leur industrie personnelle, ou d'en favoriser le développement au moyen de leurs capitaux, ou bien de contribuer par leur savoir à l'élévation du niveau moral et intellectuel de la société.

En est-il ainsi des Levantins qui nous envahissent? Évidemment non. Gens de la dernière catégorie sociale, ils n'ont ni les capitaux réclamés par notre agriculture, ni les connaissances scientifiques nécessaires pour contribuer à notre avancement moral et intellectuel. Quant à leur

industrie, ils n'en ont d'autre que celle de spéculer sur des bibelots de nulle valeur, de ruser avec nos paysans et de leur extorquer le plus d'argent possible en échange de quelques vieux chrysocales et de quelques faux coraux. Vêtus de haillons, se couchant le plus souvent sur les trottoirs, se nourrissant de quelques fruits ou de quelques racines, ils n'ont presque pas de besoins et thésaurisent avec une patience et une opiniâtreté remarquables. Le jour où leurs poches seront bien remplies, ils oublieront vite le pays qui les a hébergés et n'auront rien de plus pressé que d'aller chercher d'autres rivages où l'humilité de leur point de départ sera inconnue et où ils pourront à leur aise étaler leur morgue de parvenus.

Il n'est pas jusqu'à notre commerce qui ne souffre de la concurrence que lui fait ce trafic de mauvais aloi. Soumis à l'impôt et obligé de faire des frais d'installation et d'exploitation assez considérables, il ne peut lutter contre cette nuée de concurrents qui n'ont besoin que d'un coin de rue ou d'un rayon de soleil pour faire aller leur petit commerce...

Nous avons été trop souvent dupés pour ne pas être prudents. Chacun de ces Levantins qui ne nous apportent rien et qui viennent user largement de notre hospitalité, est un réclamant en herbe. A nos premiers troubles, ils sauront trouver le chemin de leur consulat, et, semblables à l'apothicaire de l'ancien régime, faire passer à la République d'Haïti la petite note que l'on connaît.

Mettons-nous en garde contre ces éventualités ; et, imitant l'exemple de la Russie, de l'Allemagne et des États-Unis, fermons nos portes à des gens qui ne peuvent être pour nous qu'une cause de ruine, de démoralisation et d'ennuis.

Rien ne serait plus facile que d'édicter contre ces Levantins des mesures de police. Les précédents abondent, et les traditions des peuples civilisés sont là pour justifier les précautions que nous commanderait notre sécurité sociale. On pourrait, par exemple, exiger que chaque Levantin justifiât à son débarquement d'un capital effectif de 500 à 1.000 gourdes et produisît des pièces authentiques établissant son identité et sa moralité.

En attendant, on doit appliquer contre ces marchands forains les dispositions de la loi sur la régie des impositions directes qui interdisent aux étrangers le droit de faire le commerce de détail.

La prévoyance est le premier devoir d'une nation qui n'entend pas livrer son avenir au hasard et se laisser surprendre par de fâcheuses conséquences qu'il est en son pouvoir d'éviter.

ENTREVUE PRÉSIDENTIELLE

La baie de Mancenille, située entre Fort-Liberté et Monte-Christ, c'est-à-dire dans les limites frontières de l'État haïtien et de l'État dominicain, vient de réunir, dans un rendez-vous concerté entre les deux chefs d'État, le général Hyppolite, Président d'Haïti, et le général Heureaux, Président de la Dominicanie.

Des difficultés d'une délicatesse extrême, nées d'une divergence de vues sur l'application du traité de 1874 et le règlement des questions pendantes entre les deux pays, avaient rendu ce rendez-vous nécessaire. Après des démarches souvent entreprises et demeurées toujours infructueuses, il avait été reconnu de part et d'autre que le seul moyen d'arriver à une entente et de replacer les relations des deux pays sur le pied

de la plus parfaite cordialité était de supprimer les intermédiaires et les lenteurs diplomatiques.

On sait, en effet, que les dissentiments qui ont éclaté entre les deux États voisins et qui ont apporté une modification notable dans leurs relations datent du ministère Firmin, qui avait rompu brusquement avec les traditions antérieures et avait adopté une nouvelle politique internationale à l'égard des Dominicains. Depuis cette époque, c'est-à-dire depuis 1890 environ, tous les efforts tentés pour un raccommodement et pour la reprise de l'ancien *statu quo* ont échoué. La prévention qu'inspire un brusque revirement dans les rapports de peuple à peuple et l'obstination que l'on met ordinairement à soutenir une opinion que l'on croit fondée sur sa dignité, avaient toujours opposé un obstacle invincible à une entente.

Il fallait, pour y arriver, que les deux chefs d'État, s'élevant au-dessus des mesquines question d'amour-propre et d'intérêts égoïstes, consentissent à prendre les choses en main et à s'aboucher directement. C'est cédant à ces considérations et guidés par le désir d'arriver à une

réconciliation fraternelle que l'entrevue de Mancenille a été résolue et acceptée.

L'événement vient de prouver qu'on ne s'était pas trompé. Quelques heures d'entretien et l'échange de quelques politesses ont plus fait pour l'accord indispensable à la prospérité des deux peuples que des années de négociations qui n'ont abouti à aucun résultat.

Une relation parue dans le *Moniteur officiel de la République* nous apprend, en effet, que la conférence qui a eu lieu à bord du *Dessalines* entre le général Hyppolite et le général Heureaux a eu pour résultat d'aplanir les difficultés qui divisaient les deux pays, de dissiper les nuages qui s'amoncelaient à leur horizon et de ramener l'harmonie dans les rapports des deux Républiques-sœurs.

Le parti auquel viennent de s'arrêter les deux chefs d'État est le fruit d'une politique sage et prévoyante. Possesseurs de l'île d'Haïti et unis par les liens d'une étroite solidarité, l'État haïtien et l'État dominicain ne peuvent travailler efficacement à leur prospérité respective qu'en évitant tout sujet de désaccord, en écartant toute préoc-

cupation de nature à altérer leur mutuelle tranquillité, et en dissipant toute crainte qui pourrait nuire à leur évolution vers le progrès et la civilisation.

A ce point de vue, l'entrevue du 18 avril courant comptera parmi les événements les plus heureux pour l'avenir des deux peuples et figurera parmi les actes de haute politique du gouvernement du général Hyppolite.

Nous nous en félicitons pour notre pays et acceptons l'augure de jours meilleurs qu'elle nous offre.

LES ASSISES [1]

Les assises, suivant le cours assigné à toutes les choses de cette vie, sont entrées dans le domaine du passé. Elles, que la société attendait avec impatience, que les criminels voyaient arriver avec appréhension et que les innocents appelaient de tous leurs vœux, elles ne peuvent plus promettre ni satisfaction, ni châtiment, ni espoir à personne. Nous n'avons point à examiner en ce moment ce qu'elles ont pu faire de bon ou de mauvais; nous n'avons point non plus à chercher quelle est l'influence qu'elles sont appelées à exercer sur notre société et sur l'avenir de notre pays. Pour être jugées sainement, les choses demandent à être vues à une certaine distance; pour absoudre ou condamner tel ou tel

(1) *Gazette des Tribunaux*, 15 juillet 1887.

acte, il faut que l'historien se recueille, qu'il attende que le temps ait apaisé les passions et que son verdict ne puisse être imputé ni à la crainte, ni à l'adulation, ni au ressentiment. Conditions qui nous manquent à nous autres, contemporains des dernières assises. Nous rôle doit se borner à examiner les décisions judiciaires au point de vue du droit, de la logique et de la justice. Or, d'après la législation pénale, telle qu'elle est admise chez la plupart des peuples civilisés, les crimes ne relèvent que de la conscience du jury. Quelles sont les limites assignées à cette conscience? Quels sont les devoirs imposés à ceux qui sont armés du pouvoir redoutable de frapper leurs semblables ? Comment la société est-elle défendue par ceux qu'elle a délégués ? Nul ne le sait, nul ne peut le dire. L'éducation, la moralité, les influences du milieu où l'on est né et où l'on vit, tout concourt à faire varier à l'infini les appréciations personnelles et la conduite de chaque juré. Dire à cet homme qu'il a forfait à l'honneur, quand sa conscience ne lui reproche rien, n'est-ce pas lui jeter une insulte gratuite ? Accuser cet autre

d'une sévérité excessive, n'est-ce pas vouloir exiger qu'il ne voie que par les yeux d'autrui?

Nous le pensons; et c'est pourquoi nous ne critiquons ni ne blâmons personne.

Que ceux qui ont bien fait ne se découragent point cependant; et que ceux qui ont mal agi ne se hâtent pas de croire qu'ils sont à l'abri de tout blâme: quand le temps a soufflé sur les choses de cette vie, que de son bras niveleur il les a mises à leur place, l'historien arrive qui s'en empare, qui les loue ou les flagelle selon qu'elles le méritent. Plutarque, Tacite, Robertson, Thiers, trouvant un bloc sur leur passage, taillent dans le marbre les monuments qui se dressent majestueusement sur la cendre des siècles morts.

PROCÉDÉS EXOTIQUES

Un Français qui réside parmi nous, qui vit à l'ombre de nos lois et qui fait le commerce dans notre pays, vient de nous traduire à la barre de l'opinion publique française, et, sous prétexte d'injustice commise envers les Français en Haïti, essaie d'intéresser la presse parisienne à sa cause et à celle de ses congénères...

Dans une lettre publiée, en effet, dans *l'Autorité*, journal qui s'édite à Paris, il critique nos lois, invoque nos traités, blâme notre façon de nous administrer, sape nos institutions, insulte au courage national et fait de notre indépendance une pure faveur de la France *qui a bien voulu nous abandonner l'une des plus belles colonies des Antilles.*

A propos de quoi cette campagne? se deman-

deront nos lecteurs ; qu'est-ce ce qui a eu le don d'échauffer la bile de cet hôte si peu bienveillant envers nous, et qu'est-ce qui le porte à appeler les foudres de son pays sur ce petit coin de terre qui lui accorde la plus grande et la plus généreuse hospitalité?

Hélas! une simple question d'impôt. L'honnête industriel qui entend bien s'enrichir en Haïti, mais qui a horreur de toutes les charges sociales, trouve la fiscalité haïtienne trop peu tendre pour les descendants des anciens colons, et pense qu'en retour des bons procédés des Français envers les Haïtiens ceux-ci auraient dû au moins les traiter sur le pied de l'égalité.... en matière d'impôt. Ici, il est vrai, il force la note ; et, soit ignorance des choses dont il traite, soit calcul pour arriver plus sûrement à provoquer l'indignation de ses compatriotes d'outre-mer, il fait le tableau le plus navrant de la situation des Français en Haïti et avance que « tandis que les Haïtiens « paient 50 piastres d'impôt, les Français sont as- « treints au paiement de 300 piastres pour exercer « le même commerce ».

Entre les deux hypothèses que nous venons d'in-

diquer, nous préférons nous arrêter à la première qui ne met en cause qu'un défaut de culture, excusable chez un épicier, et qui laisse la loyauté et la bonne foi du Français hors de toute atteinte.

Il ne sait probablement pas, ce commerçant aux abois, que le tarif haïtien n'exige de l'étranger, quelles que soient son origine et sa nationalité, qu'un impôt double de celui que paie l'Haïtien pour une industrie similaire. L'article 9 de la loi du 25 octobre 1876 sur la régie des impositions directes porte, en effet : « Les étrangers qui « seront admis à exercer toute autre industrie « que le commerce *paieront un droit double* de ce- « lui exigé des Haïtiens exerçant la même indus- « trie. » Et le tarif, appliquant le principe posé dans le susdit article 9, quote la patente d'un consignataire haïtien à 150 piastres et celle d'un consignataire étranger à 300 piastres.

On voit, par ces simples citations, que l'étranger ne paie pas de patente six fois plus forte que celle de l'Haïtien.

Si l'on cherche maintenant les avantages que l'étranger trouve à côté du désavantage apparent

de la quotité de la patente, on ne saurait s'empêcher de convenir que la compensation est tout au profit de l'exotique.

L'étranger jouit en Haïti de la protection la plus efficace, de la liberté la plus absolue; dans les moments de troubles où l'Haïtien est assujetti à de rigoureuses mesures de police, il circule par les rues le jour comme la nuit ; il a la faculté de se déplacer sans passeport et de vaquer sans encombre à ses affaires et même à ses plaisirs; il n'est pas, enfin, sujet à l'impôt du sang assez lourd dans un pays aussi souvent agité que le nôtre.

Vienne maintenant une révolution. Si les projectiles allument un incendie ou si une malveillance mercenaire met le feu à un bâtiment qui le communique aux autres habitations, l'Haïtien en est pour ses pertes, il est irrémédiablement ruiné ; l'étranger, lui, jubile ; lui qui était en pleine déconfiture, il bâtit tout de suite une demande d'indemnité, il invente des pertes, il geint à faire pitié ou crie avec arrogance, selon qu'il le trouve opportun ; son manège finit le plus souvent par triompher des obstacles, et le voilà à flot, le voilà

possesseur d'une fortune qu'il n'avait jamais osé rêver dans ses moments d'hallucination, le voilà devenu enfin un baron de la finance.

Et c'est ce même étranger, ainsi protégé, ainsi privilégié, ainsi favorisé, qui se plaint de ce que l'impôt qu'on lui réclame et dont il trouve le plus souvent moyen d'éluder le paiement, est trop élevé !

Allons donc, Messieurs les étrangers, un peu de pudeur ! Prenez garde qu'en étalant votre cynisme au grand jour et en appelant sans cesse l'attention publique sur les avantages considérables que vous fait le pays, Haïti n'ouvre enfin les yeux sur votre compte et ne demande à une législation plus conforme à l'équité les moyens de ne pas être rançonnée par vous et de ne pas vous avantager au détriment de ses propres enfants.

VEILLONS !

Un incendie vient de détruire, à Port-de-Paix, la douane, l'administration des finances, la succursale de la Banque, en même temps que plusieurs maisons servant d'habitation ou de magasin à des particuliers. La fréquence de ce sinistre qui semble alterner méthodiquement sur les différents points du pays et qui, en quelques heures, réduit en fumée le fruit de plusieurs années de labeur et d'épargne, appelle l'attention des grands pouvoirs publics. Il y a évidemment là un mal qu'il faut étudier, qu'il faut tâcher de découvrir sans perdre une minute, afin d'y appliquer un remède prompt et salutaire. Il ne se peut pas, en effet, que la fortune publique se trouve sans cesse à la merci du premier mal-

faiteur venu, qu'elle s'émiette continuellement sans profit pour la collectivité, et que la seule utilité qu'on lui connaisse en Haïti soit de servir d'aliment aux flammes. Car aucun progrès n'est possible dans ces conditions, aucune prospérité n'est à attendre d'un tel état de choses. L'instabilité et l'incertitude qu'il engendre effarouchent le crédit, tuent l'activité des citoyens et créent une funeste perturbation dans la situation générale des affaires.

Qu'on n'oublie pas que la paix est le fruit du travail, de la prospérité publique ; que la ruine des citoyens amène la ruine de l'État, et que la misère générale rend insupportables les charges sociales et produit les agitations qui ébranlent les assises même d'une nation.

Il nous semble que les Chambres, qui ne consacrent pas moins de DEUX CENT CINQUANTE MILLE PIASTRES par an à la location des locaux réclamés par le service public, pourraient, en affectant ce chiffre fort respectable au paiement des intérêts et à l'amortissement du capital nécessaire à la construction de ces mêmes locaux, résoudre une partie du problème. Les

bureaux publics seraient ainsi logés dans des bâtiments offrant toute la garantie et la solidité désirables, et l'État pourrait, au bout de quelques années et sans effort, devenir propriétaire d'un vaste réseau d'immeubles qui assureraient la régularité du service public et allégeraient le budget d'une lourde charge.

D'un autre côté, on pourrait favoriser les constructions en maçonnerie en supprimant les droits de douane sur les matériaux de construction, tels que : briques, carreaux, tuiles, ciment, portes en fer, etc., et en les rendant de la sorte accessibles à tout le monde.

Ou bien encore créer des primes d'encouragement pour ceux qui abandonneraient le vieux système de constructions en bois, et entreraient dans la voie des constructions à l'épreuve du feu.

Mille autres combinaisons pourraient permettre d'atteindre le résultat désiré et mettre la fortune publique à l'abri des éventualités qui l'assaillent et la minent jusque dans sa base.

En attendant une surveillance active doit

être exercée pour empêcher les malfaiteurs d'accomplir leur œuvre de dévastation, et, lorsqu'un fait aussi étrange que celui de Port-de-Paix se produit, une enquête sévère doit venir éclairer le pays sur les causes et la portée d'un tel sinistre.

AUTOUR DE LA POLITIQUE

La politique haïtienne semble entrer dans une phase nouvelle et se donner en ce moment une autre orientation.

Les vues contenues dans l'Exposé général de la situation présenté aux Chambres ces jours derniers et les différents projets de lois soumis à la sanction législative indiquent cette tendance et fixent dès maintenant l'étendue des réformes que le cabinet entend opérer dans l'état général du pays.

Au point de vue financier la mesure la plus importante est le remboursement de l'emprunt du Syndicat ajourné à plusieurs années, la désaffectation de plusieurs impôts consacrés au remboursement de cet emprunt, et, comme conséquence, l'équilibre du budget réduit dans de notables proportions.

Au point de vue fiscal, la création d'un impôt de capitation sur les étrangers, la taxation de quelques produits qui bénéficiaient jusqu'à ce jour de la franchise et la réforme du tarif douanier, constituent à peu de chose près le champ ouvert par le cabinet aux discussions parlementaires.

Au point de vue administratif, une nouvelle organisation du service public, la diminution graduelle et progressive de l'armée de terre, le perfectionnement de l'outillage existant dans les ateliers nationaux et dans les maisons d'arts et métiers, et le recrutement à l'étranger d'hommes de l'art capables d'initier nos jeunes compatriotes aux découvertes de la science et aux procédés les plus en usage dans les pays d'outre-mer, sont les moyens auxquels le cabinet compte demander une amélioration de notre système administratif.

Au point de vue économique, la réfection des grandes voies de communication et la création d'un réseau de routes qui offrent les plus grandes facilités de transport aux produits de notre sol et aux richesses qui dorment au fond de nos forêts; la construction de voies ferrées qui éco-

nomisent le temps de nos paysans et diminuent sensiblement le coût de l'exploitation des terres, est le point sur lequel s'est portée l'attention du département des travaux publics et le champ dans lequel il compte circonscrire son initiative.

Au point de vue politique, l'adoption de mesures propres à amener la réconciliation des partis et à prévenir toutes tentatives agitatrices, est indiquée comme étant la pensée dominante du gouvernement, le but vers lequel tendent ses efforts les plus persévérants.

Toutes ces questions, qui exigent un examen approfondi et dont la solution réclame infiniment de tact, forment un vaste sujet de méditation pour nos hommes d'État et constituent une abondante matière pour la session actuelle.

Souhaitons que les Chambres, appelées à se prononcer sur elles, n'écoutent que les conseils de la sagesse, n'obéissent qu'à la voix du patriotisme et ne soient préoccupées que du soin de nous assurer un avenir meilleur et de contribuer à la gloire et à la prospérité nationales.

LES ÉTRANGERS

Par arrêté de M. le Secrétaire d'État de l'Intérieur et de la Police Générale, en date du 13 octobre courant, MM. Charles Santini, Joseph Cociffi et Antoine Cihiappini, étrangers dont la présence en Haïti a été jugée dangereuse pour la tranquillité et l'ordre publics, ont été expulsés du territoire de la République.

Ce fait, très simple en lui-même, revêt un caractère de haute gravité quand on le considère au point de vue de la tendance de plus en plus marquée d'une certaine catégorie d'étrangers à s'immiscer dans la politique intérieure du pays, à s'ingérer dans nos affaires et à fomenter des agitations stériles pour les régnicoles, mais extrêmement lucratives pour les exotiques.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous avons à

déplorer un tel état de choses : ce n'est pas d'aujourd'hui que nous voyons une nuée d'aventuriers venus d'on ne sait où, spéculer sur nos passions, exploiter nos querelles et nous pousser à la révolte, afin d'édifier leur fortune sur la ruine de nos cités et la dévastation de nos campagnes. Les révolutions sont pour eux la saison bienfaisante où se récoltent les indemnités et où l'argent trouve un placement assuré à 200 et à 300 p. 100.

C'est l'occasion favorable entre toutes où leur commerce interlope prend une activité inaccoutumée et où se réalisent en un rien de temps des bénéfices qui surpassent les rêves de l'imagination la plus féconde. Or, il coûte si peu de s'engager dans cette voie ! Protégés comme ils le sont par leur pavillon, ils savent, ces exotiques, qu'il n'y a de danger réel que pour les Haïtiens qui, à ce jeu, courent risque de laisser leur fortune et leur vie : tandis que, eux, les meneurs, ils n'ont rien à craindre, si ce n'est d'être invités à transporter leur industrie ailleurs...

Cela ne peut durer cependant. Car plus iront les choses, plus le danger sera grand ; plus le

mal poussera des racines dans notre société, plus il sera difficile de l'extirper. Il importe donc que les pouvoirs publics étudient sérieusement le cas et réglementent de telle sorte le séjour des étrangers en Haïti qu'il ne puisse compromettre notre avenir et mettre en péril notre autonomie. C'est le droit de tout État indépendant de repousser de son sein des éléments de désorganisation, de corruption et d'appauvrissement. L'Allemagne et la Russie donnent une chasse active aux Israélites dont les conditions d'existence constituent pour leurs populations un danger des plus sérieux. Les États-Unis d'Amérique ferment l'accès de leur territoire aux Chinois dont l'esprit souple et mercantile fait aux citoyens de la République étoilée une concurrence redoutable dont l'issue n'est pas favorable à ces derniers. Tous les États européens, en un mot, assujettissent le séjour des étrangers au milieu d'eux à des mesures de police de plus en plus rigoureuses.

Sans repousser les étrangers qui nous apportent leur industrie et viennent demander à un travail honnête les moyens d'existence qui

leur manquent dans leur pays, nous devons nous rendre compte des conditions dans lesquelles ils viennent chez nous; exiger qu'à leur arrivée, ils fassent connaître leurs noms et prénoms, ceux de leurs pères et mères; leur nationalité; le lieu et la date de leur naissance; le lieu de leur dernier domicile; leur profession ou leurs moyens d'existence. Le tout appuyé de pièces justificatives, revêtues des formalités exigées en pareil cas.

De cette façon il nous sera facile de nous assurer de l'identité des hôtes qui nous arrivent, de leur moralité et de leurs aptitudes à demander à un travail honnête, et non à des spéculations véreuses, leurs moyens d'existence. Il est bien entendu que nous nous réserverons le droit de ne pas admettre ceux qui ne satisferaient pas aux conditions ci-dessus indiquées.

Une telle réglementation serait un grand pas fait vers la stabilité de nos gouvernements et de solides garanties données à la paix, qui nous est si nécessaire pour évoluer vers les grandes conquêtes de la civilisation.

RÉSULTATS DU CHRISTIANISME [1]

Mesdames, Messieurs.

Il y a quelque deux mille ans, le monde, après avoir à peu près essayé de toutes les institutions politiques et érigé ses croyances en systèmes religieux plus ou moins bizarres, croupissait dans une désolante immobilité.

Il semblait que l'esprit humain avait épuisé toute sa sève dans un labeur de plusieurs siècles et que l'humanité, anémiée et à bout de forces, était condamnée à s'éteindre dans une lente et douloureuse agonie.

Le temps des Pharaons était passé, et sur les

(1) Discours prononcé dans l'assemblée annuelle des missionnaires protestants, tenue sous la présidence de M. Edmond Héraux, le 30 janvier 1895, dans le temple wesleyen.

palais de Thèbes, naguère témoins de leur puissance, l'aigle romaine flottait victorieuse et fière; la Grèce, après avoir brillé parmi les nations d'une lueur rapide et fulgurante, était brusquement tombée dans l'obscurité; Rome, énervée et succombant sous le poids des institutions républicaines, avait abdiqué les vertus des temps héroïques et substitué l'empire à la république; partout enfin les signes de la décadence apparaissaient, les symptômes d'une désorganisation générale et prochaine s'annonçaient.

A quoi fallait-il attribuer ce phénomène si peu rassurant pour l'avenir du monde et en apparence si opposé au caractère de perfectibilité attribué à l'espèce humaine ?

Ce n'est pas, assurément, au défaut d'activité intellectuelle. Car, en aucun temps, l'amour des lettres, le goût des sciences, l'éclat des arts, n'ont plus passionné les hommes que dans l'antiquité. Histoire, poésie, éloquence, philosophie, sciences mathématiques et physiques, beaux-arts, tout a été abordé et cultivé avec succès. Et on peut dire, sans crainte de se tromper, qu'il n'est

aucune branche des connaissances humaines qui n'ait été explorée par des esprits de premier ordre et qui, pour prix de leurs efforts, ne leur ait fourni des œuvres d'une puissance et d'une originalité singulières. Malheureusement ces œuvres ont eu d'étranges vicissitudes et la plupart ont péri dans des événements qui forment un des plus tragiques épisodes de l'histoire de l'humanité. Mais les débris qui nous en sont parvenus suffisent pour exciter notre admiration et inspirer à nos âmes un généreux enthousiasme pour ces hommes qui, dégagés de toute ambition, vivaient dans l'étude de la nature, dans la contemplation du beau, dans la recherche de cette perfection idéale dont Platon nous a laissé une si pittoresque description.

Ce n'est pas non plus au défaut de progrès matériel que l'on peut imputer l'état stationnaire où était tombé le monde à cette époque. Les monuments qui ont survécu à la chute des empires et qui, comme les pyramides de Memphis et les temples grecs, retracent l'histoire des peuples de l'antiquité; les travaux d'art qui émergent partout des ruines de l'ancienne civilisation ;

l'opulence et la richesse au milieu desquelles vivaient la plupart des nations ; la garantie de la propriété accordée aux citoyens ; tout éloigne une telle supposition.

C'est donc ailleurs que se trouve la cause de cette décadence et que nous devons la chercher.

A mon avis, l'étude des institutions politiques qui ont régi les peuples de l'antiquité et qui ont dû naturellement exercer une influence prépondérante sur leur état moral, pourrait seule donner l'explication de ce phénomène.

Quelle était la nature de ces institutions? — Si diverses et si complexes qu'elles paraissent de prime abord, elles ont toutes un point où elles se touchent et s'identifient. Dépouillées des formes extérieures qu'elles empruntaient à la différence des climats et des tempéraments, elles montrent toutes la même intolérance, le même égoïsme, le même mépris des droits imprescriptibles de l'homme dans les rapports d'individu à individu et de peuple à peuple. Un principe unique, prépondérant, jaloux de toute influence autre que la sienne, est le système qui prédomine dans toutes. Monarchique, aris-

tocratique ou démocratique, le gouvernement, dans ces temps-là, n'a jamais souffert d'autres tendances à côté de lui ni admis les intérêts divers qui coexistent dans toute association humaine, à une lutte pacifique et nécessaire au développement de la société. Dès que l'une de ces formes obtient la suprématie quelque part, elle absorbe toutes les forces sociales et s'empare de l'autorité morale en même temps que de la force matérielle. C'est ce que nous voyons dans les théocraties de l'Inde et de l'Égypte, c'est ce que nous constatons dans la Grèce et dans les petites républiques commerçantes de l'Asie Mineure, c'est ce que nous retrouvons dans les monarchies de l'Asie et dans l'Empire romain.

A force de vouloir dominer exclusivement dans le milieu où des circonstances favorables leur avaient permis de prendre racines, ces trois formes d'institutions s'ingéniaient à supprimer toute activité, toute force susceptible de créer, à côté d'elles, une influence quelconque. Elles ne reculaient devant rien pour atteindre ce but. Avec un cynisme qui étonne et attriste à la fois, elles mettaient le sceau sur la pensée, s'emparaient

de l'homme à son berceau et en faisaient un instrument docile et presque inconscient de leur domination. Les preuves à l'appui de ce fait abondent et il n'y a qu'à ouvrir l'histoire de ces temps pour en trouver à foison.

Qui ne connaît, en effet, ces lois célèbres de Lycurgue et de Minos qui condamnaient l'homme à une existence uniforme et monotone, réglaient ses repas et ses loisirs, lui imposaient des sentiments contraires à la nature, l'enserraient dans un cercle trop étroit pour ses facultés et arrêtaient tout essor de sa pensée ?

Qui ne sait avec quel soin jaloux les prêtres égyptiens, dépositaires et gardiens des connaissances acquises de leur temps, en fermaient impitoyablement l'accès aux autres classes de la société, et entouraient leur science de fables grossières appelées à dérouter les recherches les plus patientes et les plus laborieuses ?

Qui ne me rappelle comment, en dépit de la forme républicaine adoptée par quelques peuples de l'antiquité, l'esclavage de l'homme et l'asservissement de la femme déshonoraient la civilisation d'alors ?

Qui ignore enfin avec quelle tyrannie on scrutait la pensée de l'homme dans l'antiquité, avec quelle sévérité on lui demandait compte de ses opinions, avec quelle injustice la Grèce, où les mœurs étaient réputées plus douces et les libertés plus grandes, persécuta Anaxagore pour avoir osé dire que le soleil était plus grand que le Péloponèse, incendia l'école des Pythagoriciens pour sa soumission à la parole du maître et condamna Socrate à une mort ignominieuse pour son mépris des faux dieux?

On se demandera peut-être comment une telle tyrannie n'a pas lassé les peuples à la longue et ne leur a pas suggéré l'idée de secouer le joug sous lequel on les tenait courbés. Mais il faut se rappeler que le despotisme avait pris ses précautions contre une telle éventualité et que, tirant profit de la crédulité des peuples, il avait fait de la religion un instrument d'oppression, une alliée entièrement dévouée à sa fortune et à ses intérêts. Toutes les lois fondamentales de l'antiquité faisaient, en effet, partie de la religion et lui empruntaient un caractère d'irrévocabilité qui arrêtait tout progrès et

enchaînait les peuples à leur malheureux sort. Un serment solennel et des cérémonies fréquemment renouvelées garantissaient leur soumission et écartaient la crainte de les voir jamais s'affranchir de l'autorité sacrée qui les opprimait. C'est grâce à ce système que telles lois de l'antiquité, par exemple celles de Menou, sont restées deux ou trois mille ans sans subir la moindre modification !

On comprend aisément que sous l'influence d'un tel régime les sociétés de l'antiquité devaient perdre toute activité et qu'elles l'ont en effet perdue. Obligés de céder à la force brutale et obsédés de terreurs superstitieuses, soigneusement entretenues dans leur imagination, les peuples en étaient arrivés à se désintéresser complètement de leur sort, à perdre toute espérance et à s'abandonner avec indifférence à la fatalité aveugle qui les menait. Le despotisme, en appliquant son odieux système d'arbitraire, ne songeait évidemment qu'à se débarrasser de toute compétition et à asseoir son autorité d'une manière solide et durable ; mais la rigueur qu'il mit dans la poursuite de ce résultat trompa son

espérance et déjoua ses calculs. Une compression trop forte et trop continue brisa les ressorts de la société, et le plaça à un moment donné en face d'une agglomération d'hommes chez lesquels l'énergie créatrice avait disparu et avait fait place à l'impuissance et à la stérilité. Aveuglé par le désir d'arriver quand même à ses fins, le despotisme n'avait pas calculé que les faits, eux aussi, ont leur logique et que les lois de la nature ne peuvent être impunément violées. Il avait trouvé le châtiment là où il pensait obtenir la puissance et la gloire. Aussi quand, ému du spectacle qu'il avait devant les yeux, il voulut se relâcher de sa rigueur et modifier son système, il ne trouva dans la corruption qui l'environnait aucun élément capable de se prêter à une organisation quelconque, à un changement favorable dans la condition de l'ordre social, et partant de l'humanité.

C'est à ce moment qu'une nouvelle croyance appelée à renouveler la face du monde naquit dans un coin obscur de la Judée. Humble enfant qui avait eu une étable pour berceau, elle dédaigna les allures aristocratiques des systèmes philoso-

phiques qui l'avaient précédée et adopta l'habit et le langage du peuple. Sa morale, des plus douces et des plus pures, proclamait les droits de la raison et enseignait les dogmes de l'égalité et de la fraternité. « *Vous êtes tous frères.* » « *Aimez-vous les uns les autres.* » « *Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qui vous fût fait.* » Telle est, dans son admirable simplicité, la formule des maximes qui lui servent de base et sur lesquelles elle allait fonder un ordre de choses nouveau. A sa voix sympathique, à son éloquence persuasive, le monde se réveilla, se ranima. Pris d'un enthousiasme qui se joue des obstacles et qui réalise l'impossible, le pauvre malade qui attendait la mort se dressa tout à coup sur son séant et, plein de force et de vie, se consacra à l'œuvre gigantesque de refaire une civilisation et de changer les destinées de l'humanité.

Vous avez sans doute reconnu le christianisme dans l'humble enfant de la Judée et dans le prodigieux changement que son apparition a opéré dans le monde qui s'éteignait de lassitude, de découragement et de désespoir. Il n'est, en effet, aucun événement dans l'histoire dont l'influence

ait été aussi considérable et la puissance aussi salutaire. Seul, il a restitué la vérité à notre intelligence et rendu la puissance morale à notre liberté; seul, il nous a rétablis dans notre dignité originelle et nous a appris à ne pas reconnaître, dans d'autres hommes, des prérogatives supérieures à notre nature commune. « Vous êtes tous frères, » nous dit-il; et dans l'admirable prière dominicale, modèle de simplicité, de soumission et d'adoration, il nous enseigne à invoquer un auteur commun : « notre père qui êtes dans les cieux. » L'égalité qu'il établit ainsi devant Dieu entre tous les hommes, devait avoir pour conséquence inévitable l'égalité sociale et politique. Irrémédiablement condamné, l'odieux système d'esclavage qui déshonore l'antiquité ne pouvait continuer à subsister à côté d'une religion qui recrutait ses adeptes dans les classes infimes de la société et qui appelait tous les hommes, sans distinction de rangs, à la félicité éternelle, au bonheur universel. Ce résultat, toutefois, ne devait pas être immédiat. On conçoit, en effet, que le christianisme ne pouvait pas par sa seule apparition et comme par l'effet d'une baguette

magique opérer une telle transformation. Il s'agissait de détruire un préjugé; et vous savez que rien n'est plus tenace qu'une opinion qui a reçu la consécration du temps et qui fait pour ainsi dire corps avec la société où elle exerce son empire. Conquérir un peuple est chose bien plus facile. N'a-t-on pas vu les Barbares avoir assez de force et d'énergie pour conquérir l'Empire romain et y asseoir leur domination; mais, impuissants pour imposer leurs lois et leurs coutumes aux peuples conquis, être à leur tour dominés par les institutions et la religion des vaincus? Ce même fait ne s'est-il pas reproduit à propos de l'Angleterre où, après la conquête de Guillaume le Conquérant, les Normands se sont fondus avec la population indigène et en ont adopté le langage, les mœurs et les lois? Aussi la lutte engagée entre le christianisme et l'esclavage devait être longue et acharnée, se perpétuer avec des alternatives de revers et de succès à travers les siècles et exiger une somme considérable d'efforts pour aboutir en ces derniers temps à un triomphe définitif chez les peuples chrétiens. Il ne faut pas moins en tenir compte au chris-

tianisme qui s'est appliqué avec une persévérance invincible à effacer cette iniquité sociale. Quel est, en effet, le système philosophique ou religieux, autre que le christianisme, qui ait jamais songé à l'abolition de l'esclavage? Quel est celui qui s'est proposé, comme lui, l'amélioration de la condition de la femme, afin de donner à la civilisation ce facteur d'une puissance si merveilleuse? Aucun. Sous l'empire de tous ceux qui ont précédé le christianisme, l'esclavage était élevé à la hauteur d'un principe et la femme, placée dans des conditions d'infériorité vis-à-vis de l'homme, condamnée au sort le plus triste. Considérée comme un objet d'utilité, comme un esclave privilégié, en raison des rapports plus intimes qui existaient entre elle et son maître, la femme était justiciable de son mari qui, arbitre souverain de son sort, avait sur elle droit de vie et de mort. N'allez pas croire que j'assombris le tableau pour le besoin de ma cause, et qu'un zèle inconsidéré me porte à imputer à toute une civilisation l'aberration de quelques peuples barbares. La Grèce, justement renommée pour ses lumières et sa civilisation, était couverte

d'esclaves, et les ilotes y étaient traités avec une rigueur extrême. Et, loin que ce spectacle barbare provoquât l'indignation des philosophes, nous voyons Aristote, un génie de premier ordre, approuver l'esclavage et chercher à le justifier. « Il y a, dit-il, dans l'espèce humaine des individus aussi inférieurs aux autres que le corps est à l'âme ou que la bête est à l'homme, ce sont ces êtres propres aux seuls travaux du corps et qui sont incapables de faire rien de plus parfait. Un homme est voué à l'esclavage par la nature, lorsque par la mesure de ses facultés il peut appartenir à un autre ; et par là même il doit être à autrui, lorsqu'il ne participe à la raison que par un sentiment vague, sans avoir la plénitude de la raison même. Y a-t-il donc une si grande différence entre l'esclave et la bête? » Aristote apologiste de l'esclavage ! Cela dit assez. Ce seul trait suffit pour peindre la moralité de ces temps et démontrer d'une manière incontestable la supériorité du christianisme sur toutes les religions de l'antiquité.

La destruction de l'esclavage n'a pas été le seul objectif du christianisme. Tandis qu'il

s'appliquait à effacer les inégalités sociales par sa morale égalitaire, il proclamait des principes de liberté, d'humanité et de justice qui ont fini par prévaloir chez les nations civilisées. « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qui te fût fait.» Voilà le précepte qu'il donne au monde. En établissant ainsi les rapports de réciprocité qui doivent exister entre les hommes et identifier dans la société l'intérêt particulier de chaque individu avec l'intérêt commun de tous, il crée la véritable solidarité humaine et inaugure le règne de la justice. Non de cette justice qui, dans l'antiquité, avait la violence pour base et pour sanction, mais de cette justice éternelle qui, révélée à l'homme par les inductions de sa raison et le témoignage de sa conscience, lui fait prendre pour règle et limite de ses droits la vérité absolue, c'est-à-dire Dieu, source de toute justice. Il établissait, en même temps, la souveraineté de la raison, inconnue aux anciens, en invitant tous les hommes à sonder les Écritures, afin d'y chercher la règle qui doit déterminer leur conduite envers leurs semblables et envers Dieu. A l'encontre de toutes les autres religions,

le christianisme ne nous demande pas, en effet, l'abdication de notre intelligence ; il appelle, au contraire, le raisonnement, lui soumet ses doctrines et ne prétend les faire accepter que par le libre effet de la volonté individuelle, éclairée par la foi. Les faits, à la vérité, semblent être en contradiction avec ce principe évangélique, et il y a dans l'histoire du christianisme beaucoup d'exemples d'actes arbitraires, d'appels faits à la force pour imposer la foi, d'iniquités décorées du beau titre de « persécution de l'hérésie ». Mais ce sont là des erreurs imputables à la faiblesse de la nature humaine et qui n'altèrent en rien le fond des doctrines chrétiennes. Car, dans le sein même de l'Église dévoyée, d'éloquentes protestations se sont produites et des prélats soumis à son autorité lui ont contesté le droit — revendiqué par elle — d'établir un contrôle sur la conscience individuelle. Saint Ambroise, saint Martin, saint Hilaire, entre autres, se sont à jamais illustrés en s'élevant contre de telles prétentions, en dégageant le principe évangélique de l'esprit tyrannique et sectaire, et en condamnant l'emploi illégitime de la force dans une matière purement morale.

Mais, chose digne de remarque! ces éclipses qui ont assombri l'horizon du christianisme ne l'ont pas empêché d'accomplir son œuvre de moralisation, d'émancipation, de civilisation. Il l'a poursuivie à travers mille dangers, au milieu d'innombrables difficultés, avec un courage et un dévouement qui ne se sont jamais démentis. Dans les premiers temps, il a eu à subir la persécution des empereurs et des rois, à s'attaquer aux croyances et aux superstitions enracinées dans le monde depuis plusieurs siècles, et à opposer l'éloquence de sa parole aux sectes philosophiques qui voulaient battre ses doctrines en brèche. Plus tard, épuisant toute la série d'épreuves par lesquelles doit passer toute conquête morale, il s'est vu réduit à combattre l'aveuglement des prélats qu'il avait pour interprètes et qui, séduits par la pensée de s'asseoir sur le trône avec Constantin, et de partager l'autorité de Charlemagne, se sont écartés de la pureté évangélique et ont honteusement sacrifié l'intérêt du christianisme à la puissance matérielle de l'Église. Mais ces chutes inévitables et peut-être nécessaires pour démontrer la

supériorité de la religion chrétienne sur toutes les religions de l'antiquité, n'ont compromis en quoi que ce soit la cause du christianisme, évidemment étranger aux iniquités commises en son nom et irresponsable des crimes abrités sous son manteau. La pureté de sa doctrine, l'élévation de sa morale sont telles qu'elles l'ont préservé de la corruption et ont extirpé l'intolérance et l'arbitraire de son sein. Soutenue par sa puissance morale, la raison humaine s'est affranchie de l'oppression sacerdotale et a reconquis son empire dans la Réforme, avec Luther, et dans le doute métaphysique avec Descartes. La marche du christianisme, un instant ralentie, a repris, à partir de la paix d'Augsbourg, un essor rapide qui a permis à la civilisation chrétienne de poursuivre d'une façon graduelle et continue le cours de ses conquêtes morales, intellectuelles et matérielles. De génération en génération, nous la voyons depuis lors dérouler les anneaux de cette chaîne incommensurable appelée à conduire les nations à un bonheur universel, et les hommes à une félicité éternelle.

Mais plaçons-nous maintenant au point de vue politique. Les mœurs privées une fois réformées, l'influence des idées et des sentiments individuels devait indubitablement se faire sentir dans l'ordre politique, en vertu de la relation intime qui existe entre la condition intérieure de l'homme et sa condition extérieure, entre son état moral et son état social. A des aspirations plus larges et à des tendances plus élevées, il faut, en effet, des lois et des institutions qui répondent aux besoins moraux de l'individu, aux intérêts légitimes de la société. C'est ainsi que, dès l'avénement du christianisme, nous voyons les idées de liberté, d'égalité et de fraternité, qui forment la base de la morale évangélique, s'introduire dans les lois et le gouvernement des peuples. Le *Forum judicum*, issu du concile de Tolède, inaugure parmi les Wisigoths d'Espagne une ère de paix, de justice et d'humanité. Ailleurs le même phénomène se reproduit, la même réforme s'opère dans la législation des autres peuples, sous l'influence des principes évangéliques. Les lois injustes et barbares auxquelles obéissaient les peuples de l'antiquité se modifient, s'améliorent,

s'humanisent. Au dommage presque exclusivement envisagé en matière criminelle, on substitue l'élément moral et véritable du crime : l'intention; au combat judiciaire, naguère employé pour parvenir à la découverte de la vérité, on oppose des procédés plus rationnels ; au droit que l'antiquité accordait au père de vendre son fils et de s'approprier le fruit de son travail, succède un droit moins barbare et moins inique; à la place enfin de la coutume sauvage qui permettait d'égorger les vaincus, de les dépouiller et de les réduire en esclavage, le droit des nations met aujourd'hui une pratique plus équitable et plus humaine. Nous n'en finirions pas, s'il nous fallait énumérer tous les changements que la législation moderne doit au christianisme.

Pénétrées de la même influence, les institutions des peuples se transforment également. Des tentatives pour arriver à un gouvernement pouvant répondre aux nouvelles tendances des peuples, se produisent partout. Les villes de Provence de Languedoc, d'Aquitaine cherchent à se donner des institutions démocratiques. La Suisse

chasse ses tyrans et inaugure dans ses montagnes un système politique basé sur la morale chrétienne. Les communes de Flandre, la ligue hanséatique, les villes de Florence, de Venise, de Gènes, de Milan et de Pise, demandent aux institutions républicaines la prospérité et le bien-être. Ces essais de liberté, il est vrai, n'ont eu la plupart qu'une durée éphémère, mais l'influence du christianisme n'y est pas moins évidente et ne témoigne pas moins des idées nouvelles qui travaillent les peuples. Elle éclate d'une façon plus étonnante encore dans la grande république fédérative des États-Unis d'Amérique, où des puritains et des quakers ont fondé un régime de liberté et une prospérité qui tiennent du prodige et qui sont pleins de promesses pour l'avenir. Enfin, dans deux pays qui marchent à la tête de la civilisation européenne — la France et l'Angleterre — une charte mémorable et une révolution immortelle sont venues, en 1215 et en 1789, renverser les principes du pouvoir absolu et proclamer le droit des peuples de ne reconnaître comme autorité légitime que celle qui émane non de circonstances passagères et acci-

dentelles, mais de la raison, de la justice, de la vérité, source du droit.

Un tel résultat montre d'une façon péremptoire que le christianisme a réalisé des bienfaits immenses dans l'ordre moral et intellectuel et qu'il a puissamment contribué à l'amélioration des sociétés et au bonheur de l'humanité. Mais la civilisation née dans l'étable de Bethléem, ne donnera la mesure des progrès qu'elle comporte que lorsque les vérités chrétiennes, les doctrines évangéliques auront pénétré partout et vaincu les obstacles qui se dressent encore devant elle.

Le devoir de tout citoyen, de tout ami de l'humanité, est donc de hâter ce moment-là et de contribuer à ce triomphe, en secondant les efforts de ceux qui sont préposés à la prédication de l'Évangile.

TÉLÉGRAPHES TERRESTRES

Pendant le cours de cette semaine les communications télégraphiques ont été interrompues entre la capitale, Saint-Marc et les Gonaïves.

Quand on songe aux sacrifices que le réseau terrestre a coûtés et coûte encore au pays, on est bien obligé de se demander si ce sont là les résultats qu'on était en droit d'espérer en retour.

La pensée qui a présidé, en effet, à la création des télégraphes terrestres est à la fois une pensée politique et une pensée économique. Le gouvernement, persuadé que le maintien de la paix dépend d'une action énergique et prompte, d'une surveillance qui s'étende sans interruption sur tous les points du pays, n'a reculé devant aucun sacrifice d'argent pour combler le gouffre révolutionnaire, de même que Curtius n'avait

pas hésité à se dévouer aux dieux infernaux pour combler le gouffre entr'ouvert au Forum romain. A côté de ce point de vue exclusivement politique, s'offrait le côté pratique de la question. Les pouvoirs publics ont pensé que les facilités de communications ouvriraient un vaste champ à l'activité nationale, développeraient les transactions commerciales, donneraient un rapide essor à l'agriculture et procureraient enfin au pays ces avantages matériels et ces satisfactions morales qui sont une des conditions du succès et des bienfaits de la civilisation moderne.

Décevantes illusions ! Calculs promptement altérés par les événements ! L'organisation du service télégraphique est telle en Haïti qu'il peut être interrompu pendant plusieurs jours successifs, sans que le concessionnaire s'en émeuve, sans qu'il mette la moindre diligence à rétablir les communications suspendues. N'a-t-il pas une garantie d'intérêts qui se calcule sur un prix kilométrique que nous connaissons et qui lui met la conscience absolument tranquille sur le non-fonctionnement de la ligne?

Il ne faut pas cependant qu'il abuse de sa situa-

tion, qu'il oublie les devoirs qui lui incombent et qu'il fasse fi des responsabilités qui pèsent sur lui. Le Gouvernement, qui paie la garantie d'intérêts et qui est par conséquent le seul à supporter les charges de l'entreprise, est en droit d'exiger qu'on le serve un peu mieux et que les sacrifices qu'il fait ne soient pas purement illusoires. S'il pouvait être démontré, en effet, qu'en dehors de cas fortuits et de dommages bien appréciables, la ligne télégraphique est susceptible d'interruptions plus ou moins prolongées, selon le bon plaisir du concessionnaire, celui-ci courrait fort le risque de voir tarir brusquement et inopinément la source de ses gros profits. Il ne s'en doute peut-être pas ou, s'il s'en doute, il compte sur la débonnaireté et la longanimité du gouvernement haïtien pour vivre paisiblement dans le budget de la République comme un rat dans un fromage de Hollande.

Mais il ne fait pas toujours bon de compter sans son hôte, car on s'expose à compter deux fois.

A NOS LECTEURS [1]

Les vicissitudes auxquelles sont assujetties toutes choses ici-bas, nous ont forcés de suspendre momentanément notre publication.

Mais nous n'avons jamais — comme bien le pensent nos lecteurs — renoncé à nos espérances, déserté le poste d'honneur que nous avons choisi, trahi nos convictions et nos principes. Notre foi dans l'avenir de notre pays est demeurée inébranlable, notre confiance dans le rôle bienfaisant de la presse est restée invincible, notre courage pour la lutte ingrate mais féconde du bien s'est maintenu inaltérable.

Notre attention, pendant tout le temps qu'a duré notre inactivité forcée, ne s'est jamais détournée des grandes questions qui intéressent

(1) *Le Droit.*

la prospérité publique, l'indépendance nationale et le bien-être de nos populations.

Et ce n'est pas sans intérêt que nous avons suivi les événements qui se sont produits en ces derniers temps dans l'ordre politique, que nous avons assisté à la discussion des grandes questions économiques et financières qui se sont agitées au sein du Parlement et qui ont si vivement passionné l'opinion publique.

Nous avons plus d'une fois gémi de ne pas pouvoir y intervenir en notre qualité de journalistes indépendants et d'être condamnés au silence alors qu'il y avait tant de choses à dire. Ce n'est pas que nous écoutions notre vanité personnelle, et que nous sacrifiions à l'orgueil, sentiment que nous n'avons jamais pris pour mobile de nos actes. Nos regrets venaient de ce qu'ayant charge d'âmes, nous nous voyions réduits au rôle de comparses et obligés d'assister en simples spectateurs à la bataille des intérêts qui se trouvaient en jeu et en lutte dans les hautes sphères du pouvoir. Le devoir de ceux qui s'adonnent aux études scientifiques, qui cherchent à découvrir les lois qui président au déve-

loppement des sociétés et à la grandeur d'une nation, est, en effet, d'éclairer leurs concitoyens sur l'opportunité ou le danger des solutions données aux grands problèmes économiques et financiers, auxquels l'existence sociale est intimement liée. Et, y faillir, c'est encourir la plus grande et la plus lourde des responsabilités.

Mais ne nous attardons pas en d'inutiles regrets accordés au passé. Il conviendrait plutôt que nous concentrions notre attention sur le présent et sur l'avenir et que, en prévision des luttes qui pourraient se produire, nous rassemblions nos forces afin de ne pas être pris en défaut.

Saluons avec une patriotique confiance l'année qui vient de commencer et adressons au Gouvernement qui préside à nos destinées et aux lecteurs qui ne nous ont jamais marchandé leur bienveillante et sympathique attention, nos souhaits les meilleurs.

Puissions-nous tous, en adoptant une ligne de conduite sage et prévoyante, recueillir les satisfactions morales auxquelles nous avons droit et vers lesquelles tendent irrésistiblement nos facultés et nos aspirations!

« POÉSIES NATIONALES »

M. Massillon Coicou intitule ainsi une série de poésies qu'il vient de livrer à la publicité. Eh ! ma foi ! les sujets traités par le jeune poète justifient assez bien ce titre. Il n'entre pas dans notre rôle d'en donner une analyse complète et détaillée, et nous devons nous borner à en offrir la synthèse à nos lecteurs. Les vers du jeune poète sont d'une bonne facture et témoignent d'une certaine habitude de la versification, qui ne confie ses secrets qu'à un travail assidu et opiniâtre. Ils respirent le fanatisme de la liberté, un héroïsme rude et naïf, une haine sauvage de l'esclavage, et révèlent une âme *hantée*, pour nous servir d'une expression favorite du poète, des douloureux souvenirs d'un passé plein de misères et d'ineffables souffrances. Le caractère indigène s'y

montre dans toute sa fougue, dans toute son exubérance tropicale et dans toute sa fruste énergie. Ils ont enfin ce qu'il faut pour plaire et arrivent juste au moment où la célébration prochaine du centenaire de notre indépendance évoque toutes les gloires nationales et réveille des sentiments patriotiques dans le cœur de tous les descendants des héros de 1804. On peut donc, sans crainte d'être mauvais prophète, leur prédire du succès. Nous en félicitons l'auteur, et saluons en lui l'ouvrier qui apporte sa pierre à la littérature nationale.

AGRICULTURE

L'agriculture étant la principale source de notre richesse nationale, il n'est pas mauvais que nous nous en occupions un peu et que nous appelions l'attention du Gouvernement sur les améliorations qui pourraient y être apportées.

Depuis près d'un siècle, nos produits d'exportation ne consistent qu'en café, en cacao, en campêche et en coton qui devient de plus en plus rare et dont la qualité est de plus en plus dépréciée.

Ce n'est pas cependant que la fertilité de notre sol nous condamne à nous renfermer dans ces seules cultures et ne nous permette pas d'en entreprendre d'autres. La routine et les agitations qui ont désolé notre pays,

ont comprimé l'essor de notre agriculture et stérilisé les efforts de nos paysans. Mais aujourd'hui que la paix est solidement assise et que des hommes pleins de bonne volonté se trouvent aux affaires, rien n'empêche que nous nous lancions dans une voie nouvelle, et que nous cherchions à asseoir notr per ospérité sur des bases solides et durables.

Parmi les cultures qui méritent l'attention de nos gouvernants se trouve en première ligne celle du tabac. C'est, on se le rappelle, la première culture introduite dans l'ancienne Saint-Domingue des Français et qui n'avait pas tardé à se développer et à donner aux colons des prix rémunérateurs. Détrônée par la culture de la canne à sucre qui promettait alors de gros bénéfices, elle languit et ne tarda pas à disparaître de chez nous, à la grande joie de nos voisins de Cuba et de la Dominicanie.

Ces deux pays n'ont pas, en effet, suivi notre exemple; et, tout en cultivant la canne à sucre, ils n'ont pas négligé le tabac qui constitue un de leurs produits les plus impor-

tants. Les fertiles régions de la *Vuelta Abajo* fournissent à l'île de Cuba du tabac d'une excellente qualité et d'une abondante quantité. Et c'est par plusieurs millions de piastres que se chiffre annuellement la vente de ce produit incomparable. Les plaines de *Guayacanes* donnent à la Dominicanie un tabac d'une bonne qualité et qui, malgré les imperfections de sa préparation, figure en première ligne parmi les produits dominicains.

La Jamaïque, encouragée par les résultats obtenus à Cuba et dans la Dominicanie, n'a pas hésité à s'approprier un élément de production d'une aussi grande valeur. Utilisant les connaissances pratiques des nombreux Cubains que la guerre de 1868 avait fait affluer sur son sol hospitalier, elle fit faire par l'intermédiaire de ces précieux immigrants des essais de culture à *Temple-Hall*. Le tabac obtenu est d'une qualité inférieure, il est vrai, à celle de l'île de Cuba ; mais cela tient à l'aridité naturelle du sol de la Jamaïque. Tel quel, il constitue un produit que les Jamaïcains sont loin de dédaigner et qu'ils s'appliquent à augmenter chaque année.

On n'a pas sans doute oublié qu'en 1881, M. Charles Fatton avait essayé, à Dumornay, de remettre en honneur la culture du tabac, complètement abandonnée dans notre pays. La plante s'y développa rapidement et avec beaucoup plus de force que dans beaucoup de terrains épuisés de l'île de Cuba : les feuilles, élastiques et d'une grande pureté de couleur, étaient aromatiques et pleines de nicotine, et ne le cédaient en rien aux tabacs tant réputés de la *Vuelta Abajo*. Transformées en cigares, des connaisseurs leur trouvèrent un goût exquis, capable de flatter les palais les plus délicats.

Les événements de 1883 ont malheureusement étouffé cette culture naissante et privé le pays des ressources qu'elle n'eût pas manqué évidemment de lui procurer.

Pourquoi le Gouvernement ne prendrait-il pas la chose sérieusement en main? Pourquoi n'encouragerait-il pas ou ne provoquerait-il pas, au moyen de primes ou autres mesures indiquées en pareil cas, la culture du tabac? Pourquoi hésiterait-il à réaliser un

progrès qui contribuerait puissamment à la prospérité de notre pays et assurerait un avenir meilleur à nos enfants ?

Nous sommes certain que ces considérations n'échapperont pas à l'actif Secrétaire d'État de l'Agriculture et que, répondant au désir souvent exprimé par lui de marquer son passage aux affaires, elles mettront en mouvement l'initiative administrative, pour le plus grand bien de la nation.

SAINT JEAN-BAPTISTE

MM.·. TT.·. CC.·. FF.·.,

Le monde maçonnique célèbre aujourd'hui un événement qui a eu une influence décisive sur le progrès des sciences morales et qui occupe une des plus belles pages de l'histoire de l'humanité.

En offrant ses hommages à saint Jean-Baptiste, la franc-maçonnerie montre qu'elle a à cœur d'honorer celui que l'on peut à bon escient considérer comme le précurseur du Christ, l'apôtre de la fraternité, le bienfaiteur de l'humanité. C'est en effet sous ce triple aspect que nous apparaît la figure austère du prophète

(1) Discours prononcé le 24 juin 1890, dans le temple de la loge les Admirateurs de la Vérité.

du désert, quand, cherchant le berceau de l'humanité ou la lumière de l'esprit, nous tournons nos regards vers cet Orient si mystérieux et si prodigue de grandes choses.

Il convient de rappeler, pour l'édification de nos cœurs, la vie de cet homme étrange et prodigieux que la légende et l'histoire s'accordent à nous peindre sous les traits d'un grand esprit et d'un grand caractère. — Né dans un coin ignoré de la Palestine, à une époque où les préjugés divisaient les sociétés, où les haines fanatiques éloignaient les peuples, où de poétiques fictions couvraient la vérité du voile du mensonge, et où un égoïsme étroit dirigeait les rapports des hommes entre eux, saint Jean eut pour mission de moraliser les mœurs, de régénérer la conscience humaine, d'élargir la sphère du droit, de proclamer l'égalité universelle et de fonder la religion de l'humanité. Heurter de front les idées reçues était une entreprise téméraire ; élever la voix au milieu des pharisiens jaloux de toute influence autre que la leur, une folle équipée. Saint Jean le comprit avec cette intuition des hommes prédestinés, et, ne pouvant com-

primer les sentiments qui bouillonnaient dans son âme généreuse et révoltaient sa raison, il résolut de s'éloigner d'un milieu corrupteur et d'ajourner à des temps meilleurs la secrète pensée qui l'obsédait. Abandonnant les cités, il se fit le compagnon volontaire des fauves et des reptiles ; sourd aux séduisantes théories des philosophes en vogue, il ne prêta l'oreille qu'à la voix de la nature, grandie et solennisée par le silence de la solitude. — Sa vie errante sur les bords du Jourdain ne put cependant passer longtemps inaperçue. L'austérité de ses mœurs, l'étrangeté de son existence, la gravité de son langage, excitèrent vivement la curiosité et attirèrent bientôt auprès de lui une foule avide de l'entendre. C'est le sort de tous ceux qui sortent du vulgaire. Onze cents ans plus tard, Abailard, vaincu dans la lutte âpre et ingrate du génie contre l'ignorance, cherchera la solitude au Paraclet, mais poursuivi par la renommée, il verra ses disciples élever une cité auprès de son humble demeure et le forcer à reprendre ses savantes discussions. — Saint Jean, sollicité de la sorte, dut sortir de la réserve qu'il s'était imposée

et exposer à ses auditeurs sa doctrine dans toute son éloquente simplicité ; il réclama les droits de la conscience humaine, proclama l'égalité des hommes, prêcha la fraternité universelle. — Cette philosophie neuve et hardie séduisit plus d'un. Tous y applaudirent, bien qu'obéissant à des mobiles divers. Et autant pour appliquer le principe de l'égalité qu'il proclamait que pour constater les progrès de sa doctrine, Jean imagina le symbole du baptême. Les eaux du Jourdain, en coulant sur les fronts les plus humbles comme sur les plus orgueilleux, effacèrent les préjugés et les rancunes sociales et réunirent en une seule famille les hommes de mœurs, de conditions et de rangs différents.....

Vienne maintenant le Christ. La semence déposée dans le sillon humain germera, réchauffée par la chaleur de sa parole ; les fruits, nombreux et féconds qui en naîtront, s'en iront renouveler la face du monde, transformer les peuples et substituer une philosophie de paix, de concorde, d'union et de charité à l'antiquité païenne, violente, guerrière, implacable. Mais, pour que celui de qui allait dater une ère de progrès et

d'émancipation puisse entreprendre sa mission et exercer son influence morale sur ses contemporains, il a fallu qu'il reçût la consécration de saint Jean et qu'il se fît reconnaître comme un de ses disciples. Qu'était-il donc, ce saint Jean devant qui venait s'incliner le Nazaréen? Évidemment un grand homme sous le sayon du berger, une intelligence d'élite sous la rude écorce d'un sauvage, un philosophe sous la simplicité d'un homme du peuple. Il est donc à regretter que la tradition, affaiblie par les temps et obscurcie par l'éclipse du moyen âge, soit le seul monument qui nous reste de saint Jean ; et que, moins heureux que Socrate ou le Christ lui-même, il n'ait pas trouvé dans un Platon ou dans de savants disciples les chroniqueurs et les révélateurs de sa doctrine. Le peu toutefois qui nous reste de lui suffit amplement à une renommée humaine, à la gloire d'un nom, à l'immortalité d'une mémoire. Il n'est pas jusqu'à sa mort, qui ne nous intéresse par son côté tragique. Que la lubricité et les tristes ivresses des sens aient voulu se débarrasser de ce témoin dangereux ; que le vice ait voulu décapiter la

morale avec Saint Jean, c'est ce qui le grandira aux yeux de la postérité et le recommandera éternellement à la vénération des peuples.

Constatons — puisque l'occasion s'en présente — qu'il n'est pas facile de tuer l'homme. On peut séparer brutalement l'esprit du corps ; mais la pensée, dégagée de son enveloppe matérielle, s'élance dans l'espace d'un vol plus rapide, d'un essor plus hardi, d'un élan plus irrésistible. — Et la voix que l'on voulait étouffer, désormais sacrée par la mort, se fait entendre plus inspirée, plus redoutable, plus puissante.... Aussi les grands réformateurs, les grands philosophes et les grands penseurs n'hésitent-ils jamais à sceller leurs doctrines de leur sang, convaincus que c'est la rosée la plus fécondante qu'il y ait et que de toutes les auréoles la mort est la plus lumineuse et la plus pure.....

Quel résultat, en effet, Hérode recueillit-il de son crime? Saint Jean n'était pas mort que le Christ lui avait succédé, et que les amours adultères de ce prince corrompu étaient flétris au nom de la morale. Sa doctrine, pas plus que lui, n'avait péri. Pieusement recueillie par les

peuples de l'Orient, elle continua d'y exercer son action salutaire et d'être le foyer des idées généreuses, jusqu'à ce que les Chevaliers du Temple, guerroyant en terre sainte, en reçurent le dépôt sacré. Ces derniers, au moyen de leurs relations universelles et de leurs commanderies répandues sur toute la surface de l'Europe, la transmirent à notre auguste société qui, depuis des siècles, la propage et la fait fructifier pour le bonheur de l'humanité par l'immense propagande qu'elle fait en faveur de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, par l'étude persévérante des lettres et des arts et par la pratique des vertus utiles à l'homme et à la société. — Partout, depuis cette époque, elle se fait jour, cette idée féconde, et triomphe des temps et de l'ignorance ; partout, on en voit la trace lumineuse, depuis ces basiliques et ces cathédrales gothiques qui dressent fièrement leurs flèches sous le ciel de l'Europe, et que bâtirent nos prédécesseurs dans leur course à travers le monde, jusqu'au prodigieux et incommensurable monument de l'*Encyclopédie* où le génie humain est venu déposer le fruit de vingt siècles de patientes études et de

laborieuses recherches; partout elle a inspiré quelque chose de grand, depuis l'héroïque Serment du Jeu de Paume jusqu'à l'immortelle Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.....

Saluons donc en saint Jean le prophète, le philosophe et le moraliste qui s'est sacrifié au bonheur du genre humain et dont le génie bienfaisant survit encore à l'action destructive du temps. Qu'il continue toujours, ce glorieux martyr, à nous inspirer l'amour du prochain, à nous passionner pour le beau et le vrai et à nous donner ces sentiments qui peuvent seuls, dans un siècle aussi positif que le nôtre, consoler l'homme de l'ingratitude attachée à ses pas, des misères morales qui l'environnent et des cruelles déceptions qui l'assaillent.

Edouard Olivier

Mélanges Politiques et Littéraires

TABLE DES MATIÈRES

Avertissement	v
Programme	ix
Session législative	1
Une découverte	4
L'Angleterre et le Vénézuéla	8
La situation du pays	25
Innovation nécessaire	30
Question constitutionnelle	34
Entretien avec le lecteur	39
Programme du nouveau cabinet	44
Le premier mai	50
Banque nationale d'Haïti	54
Premier janvier 1888	60
Benony Lallemand	65
Un bel acte	67
Nos chemins de fer	71
Coup d'œil en arrière	77
Edmond Paul	80
Une touchante cérémonie	83
Un acte de justice	87

La doctrine Monroe..... 91
Nos voisins de l'Est 100
Les Saintes Écritures 106
Système pénitentiaire 122
Les Chambres..... 128
Une immigration de mauvais aloi 132
Entrevue présidentielle..... 137
Les assises..... 141
Procédés exotiques 144
Veillons 149
Autour de la politique..... 153
Les étrangers 157
Résultats du christianisme..... 160
Télégraphes terrestres..... 182
A nos lecteurs 185
« Poésies nationales »..... 188
Agriculture..... 190
Saint Jean-Baptiste..... 195

5018-96. — Corbeil. Imprimerie Éd. Crété.

CB-20

THE LIBRARY OF CONGRESS

DOBBS BROS.
LIBRARY BINDING
SEP 81
ST. AUGUSTINE
FLA.
32084

LIBRARY OF CONGRESS
0 015 815 500 A